



FACULTÉ
DE DROIT, ÉCONOMIE
GESTION & AES



Université de Bretagne Occidentale

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Licence Administration Economique et Sociale
Parcours Administration et Gestion des Territoires
Parcours Administration et Gestion des Entreprises

Année Universitaire
2024-2025



Faculté Droit, Economie, Gestion et AES –

12 rue de Kergoat – CS 93387 – 29238 BREST CEDEX 3

☎ 02.98.01.60.90 – Fax : 02.98.01.65.90

Pôle Jakez Helias –

18 avenue de la Plage des Gueux – 29000 QUIMPER

☎ 02.90. 94. 48. 09 – Fax : 02.98.10.00.01

www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie

Bienvenue en Licence Administration Economique et Sociale

1	<i>Vos interlocuteurs à l'UFR</i>	4
2	<i>Présentation de la licence AES</i>	5
2.1	Objectifs du diplôme	5
2.2	Organisation du diplôme	6
2.2.1	Licence 1	6
2.2.2	Licence 2	8
2.2.3	Licence 3	11
3	<i>Les passerelles d'entrée et de sortie</i>	15
3.1	Entrée	15
3.2	Sortie	16
4	<i>Mobilité internationale</i>	16
5	<i>Place du numérique en AES</i>	17
6	<i>Utilisation des différentes plateformes en enseignement à distance</i>	18
6.1	Moodle	18
6.2	La classe virtuelle BBB	19
6.3	La classe virtuelle VIA	19
7	<i>Règles de bons usages pour communiquer avec les enseignants</i>	19
8	<i>Calendriers 2024-25 – L1</i>	21
9	<i>Calendriers 2024-25– L2</i>	22
10	<i>Calendriers 2024-25 – L3</i>	23
11	<i>Faculté de Droit, Economie-Gestion et AES</i>	24
11.1	1-INSCRIPTION AUX MATIERES OPTIONNELLES	26
11.2	2- L'ORGANISATION DES EXAMENS	26
11.2.1	2.1- Principes généraux	26
11.2.2	2.2- Sessions	27
11.2.3	2.3- Absences injustifiées en TD et examens non terminaux (CC et CI)	29
11.2.4	2.4 - Absence d'un étudiant aux examens terminaux (CT et CTHS)	30
11.2.5	2.5 - Fraude	30
11.2.6	3.1 - Jury	31
11.2.7	3.2 - Communication des résultats des examens	31
3.3	- Consultation des copies	32
11.3	4 - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DE L'ETUDIANT	32
11.3.1	4.1 - Évaluation continue	32
11.3.2	4.2 - Contrôle intermédiaire	33
11.3.3	4.3 - Contrôle terminal	33
11.3.4	4.4 - Situations particulières	33
11.3.5	4.4.1 - Situations particulières des étudiants dispensés (régime spécial d'études)	33
11.3.6	4.4.2 - Situations particulières liées à la perte ou au vol de copie	34
11.4	5 - CAPITALISATION ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLOME	34
11.4.1	5.1 - Crédits et réorientation de l'étudiant	34
11.4.2	5.2- Cas du redoublement	34
11.4.3	5.3 - Reprise d'ECTS obtenus dans une autre université	35
11.4.4	5.4 - Mentions de mérite	35
11.4.5	5.5 - Règles de progression dans le parcours	35

11.4.6	5.6 - Certification de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)	36
11.5	6 -ORGANISATION DES PASSERELLES NIVEAU LICENCE AU SEIN DE L'UFR	36
11.5.1	6.1 - Entre les mentions Droit et AES	36
11.5.2	6.3 - Entre les mentions Eco-Gestion et AES	38
	MOOC Violences Sexistes et Sexuelles	40

1 Vos interlocuteurs à l'UFR

Localisation(s) des enseignements:

- Département A.E.S. 20, avenue Le Gorgeu, 29285 BREST CEDEX
- Département A.E.S. 18, avenue de la Plage des Gueux ; 29000 QUIMPER

Secrétaires du département

Brest – Mme CORRE Manon – Bât. B – rez de chaussée

Tél : 02.98.01.67.60 / Fax : 02.98.01.68.02

Courriel : scolarite-aes@univ-brest.fr

Quimper - M. BARRE Charles -

Tél : 02.90.94.48.09

Courriel : charles.barre@univ-brest.fr

Directeurs du département :

M. KERTOUS Mourad – Bât. B – bureau B 203 bis - mkertous@univ-brest.fr

M. ROBERT Ronan - Bât. principal de droit – bureau 118 - ronan.robert@univ-brest.fr

Directeurs/trices des études :

Licence 1 :

Quimper - **M. LEROUX Patrick** - patrick.leroux@univ-brest.fr

Brest - **Mme DUVAL Catherine** – Bât. B. Bureau- 115 Catherine.Duval@univ-brest.fr

Licence 2 :

Mme Evelyne RIHA– Bât. B. Bureau- 021- Evelyne.Riha@univ-brest.fr

Licence 3 :

~~**Mme BOUALLEGUE Olfa** – Bat B- Bureau - B 021 - olfa.bouallegue@univ-brest.fr~~

Responsable des stages et professionnalisation :

Responsable mobilité internationale

Mme COLLIAS Nathalie. Courriel : nathalie.collias@univ-brest.fr

Responsable PIX : M. KERTOUS Mourad

mkertous@univ-brest.fr

Les étudiants de 1^{ère} année bénéficient de l'accompagnement d'un.e **enseignant.e « référent »** dont le nom est communiqué en début d'année. Enseignant de la filière et généralement en première année, il peut vous aider dans votre adaptation à la fac : questions pédagogiques, personnelles, administratives, projets d'étude, professionnels, souhaits de réorientation, doutes ou démotivation... S'il n'a pas réponse à tout, il pourra vous aider à faire le point et vous orienter vers les personnes compétentes ! N'hésitez pas à le solliciter !

Les associations étudiantes sont également vos interlocuteurs privilégiés – un système de tutorat/ parrainage est mis en place par **l'association ADES**.

Chaque année, des étudiants sont **élus** et vous représentent dans les instances de l'UFR (département, conseil d'UFR, conseil d'administration, conseil de la vie étudiante) – ils sont vos interlocuteurs pour toutes les questions « politiques ».

2 Présentation de la licence AES

La licence AES accueille des étudiants issus de toutes les séries du baccalauréat. Ceux qui y réussissent sont majoritairement titulaires du bac ES ou du bac STMG. Pour une entrée en première année, aucun autre pré-requis que le baccalauréat n'est formellement exigé. Toutefois, les étudiants doivent être conscients que la réussite en licence exige de leur part soit de **bons acquis du secondaire** que vient sanctionner un baccalauréat bien réussi, soit une **forte motivation et capacité de travail** pour progresser et s'emparer des cours de remise à niveau proposés dans la formation.

2.1 Objectifs du diplôme

La licence AES est une **formation généraliste et pluridisciplinaire**. Elle vise à apporter des connaissances solides dans des disciplines fondamentales pour l'administration des organisations (privées ou publiques) : le droit (privé et public), les sciences économiques et sociales (économie, sociologie, sciences politiques, histoire contemporaine), la gestion (comptabilité, marketing, stratégies, ressources humaines). La pluridisciplinarité de la licence AES prépare les étudiants à l'intégration d'un monde professionnel marqué par la complexité et l'incertitude. Des compétences complémentaires incontournables pour intégrer le marché du travail sont développées telles que la maîtrise de l'anglais (et d'une éventuelle langue vivante 2) et l'usage des outils informatiques (dispositif PIX, plate-forme nationale en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques. Pour plus d'informations : www.PIX.fr). **Cette certification est obligatoire en L3.**

La **spécialisation a lieu en troisième année** dans l'un des deux parcours suivants : Administration et Gestion des Entreprises (AGE) ; Administration et Gestion des Territoires (AGT).

La préparation d'un projet professionnel dès la première année et un stage obligatoire de 6 semaines en troisième année permettent une **professionnalisation progressive**. Les connaissances fondamentales et transversales sont ainsi mises en pratique dans la formation dans des situations de simulation réelle ou fictive en entreprise (jeu d'entreprise en L2 et en L3) ou de mise en œuvre de politiques publiques (projet de territoire en L3). La démarche entrepreneuriale est expérimentée en L1 (dynamique d'entreprise) à travers la réalisation en équipe de projets de création d'entreprises et d'actions visant à répondre aux besoins d'organisations diverses (administration, entreprise, association).

Les étudiants arrêtant leur parcours au niveau de la licence sont des professionnels de niveau intermédiaire polyvalents (avec une culture générale juridique, économique, de gestion, et de sociologie et une bonne capacité d'adaptation). La majorité des titulaires d'une licence AES poursuivent toutefois leurs études dans des masters, visant des emplois de cadres ou de professions intermédiaires plus spécialisés.

Étant donné le caractère pluridisciplinaire de la licence, les débouchés sont multiples.

Dans le secteur public ou para-public, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés peut se faire au sein des administrations centrales, des collectivités territoriales, des mairies, des communautés de communes, des conseils départementaux, des chambres de commerce et d'industrie, de Pôle emploi, de l'URSAFF, des impôts ou de la sécurité sociale. En troisième année, un enseignement appelé « Méthodologie des concours » est proposé aux étudiants de la filière AGT et leur permet de se préparer aux concours de différentes catégories de la fonction publique.

Dans le secteur privé, les PME/PMI, les banques, les compagnies d'assurances, mais aussi les associations, les établissements médico-sociaux (hôpitaux, EHPAD, EAJE...) représentent autant de pistes d'insertion professionnelle possibles. Les métiers les plus particulièrement visés sont ceux de gestionnaire de structure, de chargé de clientèle, de gestionnaire d'assurances, de contrôleurs ou inspecteurs dans diverses administrations, d'adjoint administratif, d'attaché territorial, ou de collaborateur/responsable de gestion et d'administration. Un nombre non négligeable d'étudiants s'orientent également vers les métiers du social (concours d'assistantes sociales...) voire de l'enseignement, la licence permettant à chacun et chacune de mûrir son projet.

Pour profiter au mieux de vos années d'étude, nous vous encourageons à **rejoindre les associations étudiantes et à vous investir dans la vie de l'établissement**. Faire preuve de **curiosité** pour ce qui se passe à l'Université (qui est autant un lieu de recherche que de formation – séminaires, colloques, journées d'étude, expositions, réunions publiques) et sur le campus (sport, culture, orchestre, ciné-club, vie associative, sociabilité étudiante...) est le meilleur moyen de vous intégrer et de trouver du sens dans vos études. Les années d'étude sont aussi des moments d'ouverture sur le monde hors de l'Université – théâtre, cinéma, lectures, voyages, travail bénévole ou salarié, engagement dans des clubs sportifs, associatifs, culturels, de solidarité, développement de projet, prise d'initiative, jobs d'été... Votre licence n'est pas qu'un diplôme mais trois années de formation où l'ensemble de vos expériences vous permettront d'affiner vos projets, et d'acquérir connaissances et compétences ! **Qu'il y ait de l'enthousiasme, du plaisir, de l'ouverture mais aussi de la rigueur, du travail, de l'exigence et vous tirerez le meilleur du système universitaire !**

2.2 Organisation du diplôme

La licence AES se déroule en **trois ans**. Chaque année est divisée en deux semestres. Chaque semestre est composé de 12 semaines de cours sauf le sixième et dernier semestre qui est composé de 8 semaines de cours et d'un stage obligatoire de 6 semaines. Les enseignements sont organisés de façon à respecter l'objectif de spécialisation progressive.

Les cours se décomposent **pour moitié en heures de cours magistraux** (CM – toute la promotion en amphi – entre 100 et 400 étudiants selon les mutualisations possibles) et **pour moitié en heures de travaux dirigés** (TD – classe de 40 étudiants maximum).

On retrouve pour chaque semestre les blocs d'Unité d'Enseignement (UE) suivants : sciences économiques et sociales, gestion des entreprises, gestion quantitative, droit. S'ajoutent des UE de découverte, de professionnalisation et/ou de remise à niveau.

Chaque semestre permet la validation de 30 crédits ECTS : une licence vaut 180 ECTS.

Les modalités de contrôle de connaissance sont précisées dans leur contenu pédagogique par chaque enseignant (écrit ou oral, devoir sur table ou à la maison, dossier individuel ou collectif...). Ils sont généralement sous forme de contrôle continu (CC) ou font l'objet d'un contrôle intermédiaire (CI) quand les enseignements sont dispensés en travaux dirigés et sous forme de contrôle terminal (CT ou partiel lors des périodes d'examens) quand les enseignements sont dispensés exclusivement en cours magistral.

2.2.1 Licence 1

En L1, les étudiants suivent l'ensemble des cours. Ils choisissent pour la dernière UE (UE optionnelle) et selon le semestre concerné, soit un cours de remise à niveau en maths ou en français, soit la poursuite d'une deuxième langue vivante (pertinente pour les étudiants ayant des projets de mobilité internationale), soit Méthodologie et techniques d'expression en français.

Semestre 1 : 12 semaines de cours

L+A4+A1:M19+A1:A1:P37	ECTS	Volume hor.	MCC SESSION 1				MCC SESSION 2			
			Modal.	Nature	Durée	Coeff.	Modal.	Nature	Durée	Coeff.
UE Économie	4									
Introduction à l'analyse économique		CM	22							
		TD	12							
		0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	50%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
		0	1 CP	écrit-surveillance	1h30	50%				
UE Gestion des organisations	2									
Economie générale d'entreprise		CM	16							
		0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
UE Gestion quantitative	3									
Comptabilité financière 1		CM	4							
		TD	18							
		0	au - 2 CC	écrit-surveillance		100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
UE Droit Public	3									
Droit constitutionnel		CM	22							
		TD	10							
		0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	50%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	
		0	au - 2 CC	écrit-et-ou-oral		50%				
UE Anglais	2									
Anglais		TD	20							
		0	au - 2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
UE Méthodologie du travail universitaire	3									
Méthodologie du travail universitaire		TD	20							
		0	Au - 2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	3h00	100%
UE Optionnelle (1 matière au choix)	2									
LV2 Espagnol		TD	20							
		0	au - 2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%
LV2 Allemand		TD	20							
		0	au - 2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	oral	0h20	100%
Méthodologie et techniques d'expression en français		TD	20							
		0	au - 2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%
Usage des outils en mathématique (remise à niveau)		TD	20							
		0	au - 2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%
UE Sociologie	5									
Sociologie générale (Coeff 2)		CM	22							
		0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
Enquête qualitative sociologie (Coeff 3)		TD	20							
		0	au - 2 CC	dossier		100%	1 CT	dossier		100%
UE Introduction au droit	4									
Introduction au droit (Coeff 2)		CM	22							
		0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
Introduction au raisonnement juridique (Coeff 2)		CM	2							
		TD	8							
		0	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
UE Informatique	2									
Informatique		TD	10							
		0	au - 2 CC	écrit-surveillance		100%	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%

CC = Contrôle Continu pendant le semestre dans le cadre des Travaux Dirigés – CT = contrôle terminal – CI = contrôle intermédiaire pendant le semestre—CTHS= contrôle terminal hors session

Semestre 2 : 12 semaines de cours

Matière	ECTS	Volume hor.	MCC SESSION 1							
			Modal.	Nature	Durée	Coeff.	Nature	Durée	Coeff.	
UE Économie	6									
Grands indicateurs économiques nationaux (Coeff 4)		CM	22							
		TD	12							
			0	1 CP	écrit-surveillance	1h30	50%	1 CT	écrit-surveillance	1h30
			0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	50%			
Histoire des faits économiques et sociaux 1 (Coeff 2)		CM	18							
			0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30
UE Gestion quantitative	3									
Comptabilité financière 2		CM	4							
		TD	18							
			0	au - 2 CC	écrit-surveillance		100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30
UE Anglais	2									
Anglais		TD	20							
			0	au - 2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30
UE Professionnelle	2									
Projet Professionnel		TD	10							
			0	1 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-et-ou-oral	
UE Informatique	2									
Informatique		TD	10							
			0	2 CC	écrit-surveillance		100%	1 CT	écrit-surveillance	2h00
UE Droit Public	3									
Institutions administratives		CM	22							
			0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h00
UE Droit Privé	3									
Droit des personnes physiques		CM	22							
			0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h00
UE Mathématiques	3									
Mathématiques		CM	12							
		TD	16							
			0	2 CC	écrit-surveillance	1h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30
UE Projet (1 matière au choix)	4									
Entrepreneuriat - Projet de création		TD	20							
			0	1 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-et-ou-oral	
Dynamiques d'organisations - Enquête de terrain		TD	20							
			0	1 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-et-ou-oral	
UE SEA-EU	1									
SEA-EU				Cours sur MOODLE + examen en ligne			examen en ligne			
UE Violences sexistes et sexuelles (suivi au semestre impair)	1	EAD	4					CT	pratique-examen	
Violences sexistes et sexuelles (suivi au semestre impair -en ligne) coeff 1		EAD	4	CT	pratique-examen			CT	pratique-examen	
UE Facultative										
LV2 Espagnol		TD	20							
			0	au - 2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	1h00
LV2 Allemand		TD	20							
			0	au - 2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	oral	0h20

CC = Contrôle Continu pendant le semestre dans le cadre des Travaux Dirigés – CT = contrôle terminal – CI = contrôle intermédiaire pendant le semestre—CTHS= contrôle terminal hors session

2.2.2 Licence 2

En L2, l'UE Professionnelle offre un choix entre la semaine de jeu d'entreprise qui est banalisée dans le calendrier dès le début de l'année (dans le cadre d'un projet de groupe, les étudiants mettent en pratique dans une simulation réaliste, les connaissances transversales déjà acquises), un stage facultatif en entreprise de deux semaines (en-dehors de la période des cours) et un projet tutoré (en lien avec les forums d'orientation et la communication du département AES ou autre projet d'intérêt en concertation

avec les enseignants). Au S4, les étudiants ont en outre la possibilité de réaliser un projet tutoré en surnuméraire.

Les étudiants peuvent poursuivre leur deuxième langue vivante comme UE surnuméraire (sans crédits) aux semestres 3 et 4. Les étudiants qui ne continuent pas une 2^{ème} langue vivante peuvent suivre une UE Sea-EU proposée par l'UBO en surnuméraire aux semestres 3 et 4.

Semestre 3 : 12 semaines de cours

Libellé long	ECTS	Part.	Poids MODU	Volume hor.	MCC SESSION 1				MCC SESSION 2				
					Modal.	Nature	Durée	Coeff.	Modal.	Nature	Durée	Coeff.	
UE Économie	5	X											
Fonctionnement et régulation des marchés (Coeff 3)		X		CM	20								
				TD	12								
				0	1 CP	other		40%	1 CT	écrit-surveillance	2h00		
				0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	60%					
Financement de l'économie (Coeff 2)		X		CM	12								
				TD	12								
				0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	50%	1 CT	écrit-surveillance	2h00		
				0	2 CC	écrit-et-ou-oral		50%					
UE Gestion Quantitative	3	X											
Introduction Analyse financière		X		CM	10								
				TD	20								
				0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	50%	1 CT	écrit-surveillance	2h00		
				0	au - 2 CC	écrit-surveillance		50%					
UE Marketing	2	X											
Approche Marketing		X		CM	10								
				TD	10								
				0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	60%	1 CT	écrit-surveillance	1h30		
				0	1 CP	oral	0h15	40%					
UE Droit Public	1,5	X											
Institutions Européennes		X		CM	10								
				0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	
UE Anglais	2	X											
Anglais		X		TD	20								
				0	au -2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%	
UE Informatique de Gestion	3	X											
Informatique de gestion (Excel appliqué) (Coeff 2)		X		TD	20								
				0	2 ou + CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%	
Power Pivot (Coeff 1)		X		TD	6								
				0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	
UE Droit Privé	6	X											
Droit des contrats et droit des contrats spéciaux (Coeff 4)		X		CM	22								
				TD	20								
				0	au -2 CC	écrit-surveillance		50%	1 CT	écrit-surveillance	1h30		
				0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	50%					
Droit commercial (Coeff 2)		X		CM	18								
				0	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	
UE Statistique	3	X											
Statistique		X		CM	16								
				TD	14								
				0	1 CP	écrit-surveillance	1h30	50%	1 CT	écrit-surveillance	2h00		
				0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	50%					
UE Enquête	3	X											
Questionnaire en sociologie-conception		X		CM	8								
				TD	8								
				0	au -2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-maison		100%	
UE Sociologie	1,5	X											
Sociologie des solidarités		X		CM	12								
				0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	
UE surnuméraire		X											
Allemand (matière surnuméraire)		X		TD	20								
				0	2 CC	écrit-et-ou-oral			1 CT	oral	0h20		
Espagnol (matière surnuméraire)		X		TD	20								
				0	2 CC	écrit-et-ou-oral			1 CT	écrit-surveillance	1h00		

CC = Contrôle Continu pendant le semestre dans le cadre des Travaux Dirigés – CT = contrôle terminal – CI = contrôle intermédiaire pendant le semestre—CTHS= contrôle terminal hors session

Semestre 4 : 11 semaines de cours + 1 semaine jeu d'entreprise

Libellé long	ECTS	Volume hor.	MCC SESSION 1				MCC SESSION 2			
			Modal.	Nature	Durée	Coeff.	Modal.	Nature	Durée	Coeff.
UE Économie	5									
Économie internationale (Coeff 2)		CM 16 0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
Politiques économiques et développement (Coeff 3)		CM 18 TD 10 0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	60%	1 CT	écrit-et-ou-oral	1h30	
			1 CP	écrit-surveillance	0h40	40%				
UE Gestion Quantitative	3									
Analyse des coûts		CM 10 TD 20 0	1 CT	écrit-surveillance	3h00	60%	1 CT	écrit-surveillance	2h00	
			1 CP	écrit-surveillance	1h30	40%				
UE Marketing	2									
Marketing Appliqué		CM 10 TD 10 0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	60%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	
			1 CP	écrit-surveillance	1h30	40%				
UE Droit Public	4									
Droit de l'UE : ordre juridique et libertés de circulation (Coeff 2)		CM 20 TD 8 0	au -2 CC	écrit-et-ou-oral		50%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
			1 CT	écrit-surveillance	2h00	50%				
Droit administratif : actes administratifs (Coeff 2)		CM 16 TD 10 0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	50%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
			2 CC	écrit-et-ou-oral		50%				
UE Anglais	2									
Anglais		TD 20 0	au -2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
UE Droit Privé	3									
Droit de la responsabilité civile délictuelle et droit de la responsabilité pénale		CM 16 TD 16 0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	50%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	
			au -2 CC	écrit-surveillance		50%				
UE Sociologie	6									
Sociologie économique (Coeff 4)		CM 18 TD 20 0	2 CC	écrit-et-ou-oral		40%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
			1 CT	écrit-surveillance	2h00	60%				
Questionnaire en sociologie - Analyse (Coeff 2)		CM 6 TD 9 0	au -2 CC	écrit-surveillance		100%	CT	écrit-maison		100%
UE Gestion des organisations	2									
Économie Entreprise et gestion des organisations		CM 20 0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	50
UE Professionnelle (1 matière au choix)	3									
Jeu d'entreprise		TD 22 0	2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-et-ou-oral		100%
Stage 70H		0	1 CT	rapport-écrit-et-soutenance-orale		100%	1 CT	rapport-écrit-et-soutenance-orale		100%
Projet tutoré		0	1 other	écrit-et-ou-oral		100%	1 other	écrit-et-ou-oral		100%
UE surnuméraire										
Allemand (matière surnuméraire)		TD 20 0	2 CC	écrit-et-ou-oral			1 CT	oral	0h20	
Espagnol (matière surnuméraire)		TD 20 0	2 CC	écrit-et-ou-oral			1 CT	écrit-surveillance	1h00	
Enseignement SEA-EU ou Enseignement Ue Libre										

CC = Contrôle Continu pendant le semestre dans le cadre des Travaux Dirigés – CT = contrôle terminal – CI = contrôle intermédiaire pendant le semestre – CTHS= contrôle terminal hors session

2.2.3 Licence 3

En L3, **les étudiants choisissent un parcours** parmi les deux parcours proposés et présentés sous forme d'un bloc d'options en plus des enseignements en tronc commun.

- **Parcours « Administration et Gestion des Entreprises »** : il est globalement destiné aux étudiants souhaitant gérer une entreprise, un organisme ou travailler dans les structures de gestion. Il leur permet de rejoindre notamment les masters de l'Institut d'Administration des Entreprises – après passage du Score IAE - (gestion des ressources humaines, marketing, finances, audit...)
- **Parcours « Administration et Gestion des territoires »** : il a pour but de préparer les étudiants aux métiers du secteur public ou parapublic (secteur social, médico-social, associatif). Il leur permet de préparer des concours (catégorie B de la fonction publique), ou de rejoindre des masters tournés vers l'aménagement du territoire ou la gestion de structures publiques. Parmi ceux proposés à l'UBO, on peut noter notamment : Gestion des territoires et développement local, Direction des services médico-sociaux Préparation des concours à l'Institut de Préparation à l'Administration Générale.

En plus d'être une année de spécialisation, la troisième année confirme le **caractère professionnalisant de la formation**. Tout d'abord, par l'obligation pour l'étudiant de faire un **stage de 6 semaines** (au cours du second semestre – les dates sont fixées en début d'année) donnant lieu à la rédaction d'un rapport et d'une soutenance orale. Ce stage est déterminant pour l'intégration professionnelle future ou pour le choix du master.

Par ailleurs, une **mise en situation professionnelle** autour d'un projet de groupe, se déroule sur une semaine banalisée et fixée à l'emploi du temps en début d'année. Il se décline en exercice différent selon le parcours choisi par les étudiants : création et gestion d'une entreprise (option AGE « jeu d'entreprise »), ou mise en œuvre d'une politique publique fictive sur un territoire réel (option AGT « projet de territoire ») et travail avec les services de la ville et de la métropole de Brest. La présence des étudiants pendant cette semaine est obligatoire.

Semestre 5 AGE : 12 semaines de cours + 1 semaine mise en situation professionnelle

Libellé long	ECTS	Poids	Volume hor.	MCC SESSION 1				MCC SESSION 2			
L3 Administration et gestion des entreprises (AGE)											
Semestre 5 - Parcours AGE	30										
UE Sociologie	3,5										
Sociologie du travail et des organisations			CM 18 TD 20								
				0	2 CC	écrit-et-ou-oral	40%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
					1 CT	écrit-surveillance	2h00	60%			
UE Gestion des organisations	3										
Gestion des ressources humaines			CM 18 TD 10								
				0	1 CP	écrit-surveillance	2h00	40%	1 CT	écrit-surveillance	2h00
					1 CT	écrit-surveillance	2h00	60%			
UE Gestion Quantitative	3										
Budgets et tableaux de bord			CM 12 TD 20								
				0	1 CP	écrit-surveillance	2h00	50%	1 CT	écrit-surveillance	2h00
					1 CT	écrit-surveillance	2h00	50%			
UE Droit	3,5										
Droit du travail			CM 22 TD 18								
				0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	50%	1 CT	écrit-surveillance	1h30
					au -2 CC	écrit-surveillance	50%				
UE Anglais	2										
Anglais			TD 20								
				0	au -2 CC	écrit-et-ou-oral	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
CLES (Autoformation)											
UE Economie	2										
Relations financières internationales			CM 16								
				0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-et-ou-oral	1h30
UE Expérience Professionnelle	1										
Expérience professionnelle (préparation au stage)			CM 10								
				0	1 CT	écrit-et-ou-oral			1 CT	écrit-et-ou-oral	
PIX (autoformation)											
UE Développement durable et RSE	3										
Responsabilité sociale des organisations : approche économique, sociale, gestion (Coeff 2)			CM 20								
Approches juridiques environnementales (Coeff 1)			CM 8								
UE Mise en situation professionnelle AGE	3										
Jeu d'entreprise			TD 22								
				0	au -2 CC	écrit-et-ou-oral	100%	RP	dossier		100%
UE Gestion AGE	5										
Approfondissement de tableau sur cas de gestion (Coeff 2)			TD 16								
				0	au -2 CC	écrit-surveillance	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
Fiscalité (Coeff 3)			CM 4 TD 18								
				0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	60%	1 CT	écrit-surveillance	2h00
					1 CP	écrit-surveillance	1h30	40%			
UE Droit	1										
Droit de l'emploi privé appliqué			TD 8								
				0	1 CT	écrit-et-ou-oral	100%	1 CT	écrit-et-ou-oral	2h00	100%
UE 9 - Facultative											
Espagnol			TD 20								
				0	2 ou + CC	écrit-et-ou-oral	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
Allemand			TD 20								
				0	2 ou + CC	écrit-et-ou-oral	100%	1 CT	oral	0h20	100%
FLE				0	other	other	100%	other	other		100%
Projet Tutoré				0	1 other	écrit-et-ou-oral	100%	1 other	écrit-et-ou-oral		100%

CC = Contrôle Continu pendant le semestre dans le cadre des Travaux Dirigés – CT = contrôle terminal – CI = contrôle intermédiaire pendant le semestre—CTHS= contrôle terminal hors session

Semestre 5 AGT : 12 semaines de cours + 1 semaine mise en situation professionnelle

Libellé long	ECTS	Poids	Volume hor.	MCC SESSION 1				MCC SESSION 2			
L3 Administration et Gestion des Territoires (AGT)											
Semestre 5 - Parcours AGT	30										
UE Sociologie	3,5										
Sociologie du travail et des organisations			CM 18 TD 20	0	2 CC	ecrit-et-ou-oral	40%	1 CT	ecrit-surveillance	1h30	100%
				0	1 CT	ecrit-surveillance	2h00	60%			
UE Gestion des organisations	3										
Gestion des ressources humaines			CM 18 TD 10	0	1 CT	ecrit-surveillance	2h00	60%	1 CT	ecrit-surveillance	2h00
				0	1 CP	ecrit-surveillance	2h00	40%			
UE Gestion Quantitative	3										
Budgets et tableaux de bord			CM 12 TD 20	0	1 CP	ecrit-et-ou-oral	2h00	50%	1 CT	ecrit-surveillance	2h00
				0	1 CT	ecrit-surveillance	2h00	50%			
UE Droit	3,5										
Droit du travail			CM 22 TD 18	0	1 CT	ecrit-surveillance	2h00	50%	1 CT	ecrit-surveillance	1h30
				0	au -2 CC	ecrit-surveillance	50%				
UE Anglais	2										
Anglais			TD 20	0	au -2 CC	ecrit-et-ou-oral	100%	1 CT	ecrit-surveillance	1h30	100%
CLES (Autoformation)											
UE Économie	2										
Relations financières internationales			CM 16	0	1 CT	ecrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	ecrit-et-ou-oral	1h30
UE Expérience Professionnelle	1			0	other	other					
Expérience professionnelle (préparation au stage)			CM 10	0	1 CT	ecrit-et-ou-oral	100%	1 CT	ecrit-et-ou-oral	100%	
PIX (autoformation)			Stage 70								
UE Développement durable et RSE	3			0	1 CC	ecrit-et-ou-oral	100%	1 CT	dossier	100%	
Responsabilité sociale des organisations : approche économique, sociale et gestion (Coeff 2)			CM 20								
Approches juridiques environnementales (Coeff 1)			CM 8								
UE Mise en situation professionnelle AGT	2										
Projet de territoire			TD 22	0	2 CC	ecrit-et-ou-oral	100%	1 CT	ecrit-et-ou-oral	100%	
UE SES	3										
Sociologie des territoires (coeff 1.5)			CM 6 TD 12	0	1 other	dossier	100%	1 other	dossier	100%	
Économie des territoires (coeff 1.5)			CM 6 TD 12	0	1 CT	ecrit-surveillance	1h30	100%	1 CT	ecrit-surveillance	1h00
UE Droit	4										
Finances publiques (Coeff 1.5)			CM 22	0	2 CC	ecrit-et-ou-oral	100%	1 CT	ecrit-surveillance	1h30	100%
Droit administratif : police administrative et service public (Coeff 1.5)			CM 20	0	2 CC	ecrit-et-ou-oral	100%	1 CT	ecrit-surveillance	2h00	100%
Droit de l'emploi public appliqué (Coeff 1)			TD 8	0	1 CT	ecrit-et-ou-oral	100%	1 CT	ecrit-et-ou-oral	100%	
UE Surnuméraire											
Espagnol			TD 20	0	2 ou + CC	ecrit-et-ou-oral		1 CT	ecrit-surveillance	1h00	
Allemand			TD 20	0	2 ou + CC	ecrit-et-ou-oral		1 CT	oral	0h20	
FLE			TD 20	0	other	other		other	other		
Projet Tutoré			0	0	1 other	ecrit-et-ou-oral	100%	1 other	ecrit-et-ou-oral	100%	

Semestre 6 AGE : 8 semaines de cours + 6 semaines de stage

Libellé long	ECTS	Poids	Volume hor.	MCC SESSION 1				MCC SESSION 2			
Semestre 6 - Parcours AGE	30										
UE Sciences politiques	2										
Sciences politiques			CM 18								
			0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%
UE Gestion	4										
Stratégies des organisations (Coeff 2)			CM 18								
			0	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
Logistique (Coeff 2)			CM 18								
			0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
UE Anglais	2										
Anglais			TD 16								
			0	au - 2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
CLES (Certification)											
UE Expérience professionnelle	9										
Stage 210 h (Coeff 8)			0	1 CT	rapport-écrit-et-soutenance-orale		100%	1 CT	rapport-écrit-et-soutenance-orale		100%
PIX (certification) (Coeff 1)			TD 2								
			0	1 CT	pratique-examen	2h00	100%	1 CT	pratique-examen	2h00	100%
UE Économie	4										
Economie européenne (Coeff 2)			CM 12								
			TD 4								
			0	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%	1 CT	écrit-surveillance	0h45	100%
Economie sociale et solidaire (Coeff 2)			CM 12								
			TD 4								
			0	1 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-et-ou-oral		100%
UE Droit	2										
Droit des personnes morales			CM 22								
			0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%
UE Gestion	3										
Comptabilité financière (Coeff 1.5)			TD 16								
			0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
Contrôle de Gestion (Coeff 1.5)			CM 4								
			TD 12								
			0	2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%
UE Projet AGE	2										
Projet de Gestion			TD 16								
			0	2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%
UE Droit	2										
Droit des Personnes Morales Appliqué			TD 16								
			0	2 CC	écrit-et-ou-oral		100%	1 CT	écrit-surveillance	1h30	100%

CC = Contrôle Continu pendant le semestre dans le cadre des Travaux Dirigés – CT = contrôle terminal – CI = contrôle intermédiaire pendant le semestre—CTHS= contrôle terminal hors session

Semestre 6 AGT : 8 semaines de cours + 6 semaines de stage

Libellé long	ECTS	Poids	Volume hor.	MCC SESSION 1				MCC SESSION 2			
Semestre 6 - Parcours AGT	30										
UE SES	4										
Sociologie des politiques publiques (Coeff 2)			CM 16 TD 10								
				1 CT	ecrit-surveillance	2h00	50%	1 CT	ecrit-surveillance	2h00	100%
				0	au -2 CC	ecrit-et-ou-oral	50%				
Méthodologie des concours (Coeff 2)			TD 16								
				0	CC	ecrit-et-ou-oral	100%	1 CT	ecrit-surveillance	2h00	100%
UE Droit	3										
Droit de la propriété publique (Coeff 2)			CM 16								
				0	1 CT	ecrit-surveillance	1h30	100%	1 CT	ecrit-surveillance	1h00
Droit de l'urbanisme (Coeff 1)			CM 10								
				0	1 CT	ecrit-surveillance	1h00	100%	1 CT	ecrit-surveillance	1h00
UE Sciences politiques	2										
Sciences politiques (Coeff 2)			CM 18								
				0	1 CT	ecrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	ecrit-surveillance	2h00
UE Gestion	4										
Stratégies des organisations (Coeff 2)			CM 18								
				0	1 CT	ecrit-surveillance	1h30	100%	1 CT	ecrit-surveillance	1h30
Logistique (Coeff 2)			CM 18								
				0	1 CT	ecrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	ecrit-surveillance	1h30
UE Anglais	2										
Anglais			TD 16								
				0	au -2 CC	ecrit-et-ou-oral	100%	1 CT	ecrit-surveillance	1h30	100%
CLES (Certification)											
UE Expérience professionnelle	9										
Stage 210h (Coeff 8)				0	1 CT	rapport-ecrit-et-soutenance-orale	100%	1 CT	ecrit-et-ou-oral		100%
PIX (certification) (Coeff 1)			TD 2								
				0	1 CT	pratique-examen	2h00	100%	1 CT	pratique-examen	2h00
UE Économie	4										
Economie européenne (Coeff 2)			CM 12 TD 4								
				0	1 CT	ecrit-surveillance	1h30	100%	1 CT	ecrit-surveillance	0h45
Economie sociale et solidaire (Coeff 2)			CM 12 TD 4								
				0	1 CC	ecrit-et-ou-oral	100%	1 CT	ecrit-et-ou-oral		100%
UE Droit	2										
Droit des personnes morales (Coeff 2)			CM 22								
				0	1 CT	ecrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	ecrit-surveillance	2h00

3 Les passerelles d'entrée et de sortie

3.1 Entrée

Les étudiants venant des mentions « Droit » et « économie-gestion » de l'UFR et ayant validé leurs semestres peuvent intégrer la licence d'AES en fin de S1 ou S2. Il en est de même pour les étudiants des mentions « sociologie » et « LEA » de l'UFR Lettres et SHS. Une réorientation des étudiants de la licence « Economie-Gestion » est par ailleurs possible sous condition jusqu'à la fin du S3. Ces étudiants doivent se faire connaître auprès de la scolarité et leur passage est subordonné à la décision d'une commission d'équivalence. (*voir régime général des études à la fin du livret*).

La formation AES répond, dans la mesure de ses moyens et des places disponibles, aux besoins de poursuite d'étude des étudiants titulaires d'un diplôme Bac+2 en les accueillant, selon leur cursus antérieur, au troisième ou au cinquième semestre.

- Une convention est passée avec les CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles).
- En L2, une passerelle permet d'accueillir, sous réserve de validation par la commission d'équivalence, des titulaires d'un DUT ou d'un BTS lorsque la spécialité de ladite formation est en cohérence avec les attendus de la licence AES.
- En L3, une passerelle permet d'accueillir, sous réserve de validation par la commission d'équivalence, des titulaires d'un DUT Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) désireux de poursuivre leur cursus à l'Université et ayant de bons résultats.

3.2 Sortie

- En L1, les étudiants qui le souhaitent et sous réserve de validation de leurs semestres peuvent se réorienter vers la mention "Economie-Gestion" et "Droit" de l'UFR Droit, Economie, Gestion, Administration ainsi que, sous réserve d'acceptation par les commissions d'équivalence, vers la licence de sociologie et de LEA de l'UFR Lettres et SHS.
- A l'issue de la L2, les étudiants peuvent postuler aux licences professionnelles proposées par l'UFR, l'IUT ou l'IAE. Les étudiants peuvent aussi s'orienter vers la mention «Economie-Gestion» de l'UFR, mais seulement jusqu'à la fin du S3, pas au S4. Leur acceptation est soumise à la décision des commissions d'équivalence.
- La licence AES constitue un pré-requis pertinent pour certains masters proposés à l'UFR (DSMS, GTDL...) ou par d'autres composantes de l'UBO, notamment de l'IAE.

4 Mobilité internationale

Les cours sont dispensés en langue française. Cependant, afin d'encourager l'ouverture à l'international, la pratique de l'anglais comme langue d'enseignement est soutenue par le département AES et le maintien d'une deuxième langue est facilitée. Des TD hebdomadaires sont dispensés dans une espace langues équipé de 24 postes multimédia individuels. Pour les étudiants qui souhaiteraient attester d'un niveau de compétence B1 ou B2 en langue vivante, une certification CLES est proposée par l'UBO.

L'UBO a conclu des accords avec diverses universités partenaires, dans le cadre **des échanges Erasmus + (Europe) ou BCI**. 7 universités sont partenaires dans le cadre d'Erasmus+ en Allemagne (Emden), Espagne (Cadix, La Corogne), Grèce (Pirée), Irlande (Sligo), Royaume-Uni (Coleraine) et Roumanie (Constanta). Un accord bilatéral avec l'université Augusta du Maine (US) permet également aux étudiants d'être exonérés des frais d'inscription s'ils souhaitent vivre l'expérience d'une année d'étude dans une université américaine. Une entente entre la formation AES et le parcours « Baccalauréat en Développement Social » de l'Université de Rimouski (Québec) facilite les échanges.

Pour une liste détaillée de nos universités-partenaires, visitez la rubrique internationale de notre site internet : <http://www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie>

Les études à l'international concernent essentiellement les étudiants de L3. L'étudiant admis pour un échange est inscrit à l'UFR et valide son semestre ou son année en suivant des enseignements dans une de nos universités partenaires. Le contrat d'étude qui détermine le programme des cours est établi avec le responsable mobilité internationale. S'il valide les crédits nécessaires (30 par semestre, 60 par année, et 180 pour les trois années de la Licence), l'étudiant

se voit délivrer le diplôme français dans les mêmes conditions qu'un étudiant qui aurait fait tout son parcours en France.

Les **candidatures** pour Erasmus + et BCI doivent être déposées au cours de la L2 à la scolarité Erasmus. Consultez le site internet ou renseignez-vous à la scolarité pour connaître les dates limites de dépôt des dossiers. Les candidatures sont examinées par une commission *ad hoc*. Une bonne connaissance de la langue dans laquelle les cours sont dispensés est évidemment nécessaire. Un financement peut être accordé aux étudiants sélectionnés. Les étudiants doivent anticiper leur départ suffisamment en amont.

Responsable mobilité internationale AES : Nathalie Collias

Responsable mobilité internationale UFR : Julien Hay

5 Place du numérique en AES

La formation des étudiants au numérique occupe en place importante en licence AES.

L'enseignement de l'informatique est orienté vers la maîtrise des éléments de base de la bureautique (traitement de texte, tableur, système de gestion de base de données, logiciel de présentation assistée par ordinateur). Le programme couvre les exigences du PIX, que les étudiants en licence 1, 2, et 3 peuvent passer. Pour préparer ce certificat, les étudiants reçoivent en parallèle des cours d'informatique dispensés au premier et au second semestre une auto-formation en ligne sur la plateforme PIX.fr. Il s'agit par ailleurs de préparer les étudiants à l'usage de l'informatique dans les entreprises pour la gestion (bases de données, tableurs, logiciels de traitement de données statistiques et comptables). Au S5, les étudiants sont amenés à se préparer en auto-formation en vue d'une passation obligatoire de la certification PIX au S6. Cette passation donnera lieu à une note qui sera intégrée à la moyenne annuelle de l'étudiant.

Chaque étudiant inscrit à l'UBO dispose d'**un espace numérique de travail** (ENT) qui est accessible à l'adresse suivante : <http://ent.univ-brest.fr>

L'espace personnel est accessible depuis n'importe quel ordinateur, après activation du compte. La procédure est décrite dans la rubrique « passeport informatique » de la page d'accueil de l'ENT. Les codes permettant l'activation du compte se trouvent sur le passeport informatique remis lors de l'inscription administrative.

Principales ressources disponibles sur l'ENT :

- Bibliothèque en ligne
- Dossier de l'étudiant : notamment, **résultats des examens** et relevés de notes.
- Messagerie : l'étudiant inscrit à l'UBO dispose d'un compte de messagerie sur lequel il recevra les informations sur sa scolarité (calendriers, reports de cours, convocations diverses). Une liste de diffusion permet à l'équipe enseignante et administrative de communiquer avec les étudiants. Pensez à la consulter régulièrement.
Il est possible de **faire un lien entre l'adresse UBO et une adresse personnelle**.
- Plateforme Moodle (rubrique « cours ») : l'étudiant a accès à une plateforme pédagogique sur laquelle se trouvent des documents mis en ligne par les enseignants : plans de cours magistral (CM), dossiers de travaux dirigés (TD), corrigés d'exercices et d'examens, documents complémentaires à ceux distribués en CM ou TD, photocopiés de cours...
- Emplois du temps : **attention les emplois du temps sont rarement fixes à l'Université – horaires et salles sont susceptibles de bouger chaque semaine !**
- Scolarité : inscription, convention de stage...

6 Utilisation des différentes plateformes en enseignement à distance

6.1 Moodle

De nombreux cours sont mis en ligne sur Moodle par les enseignants. Si ils sont protégés par une clé d'inscription, elle vous sera fournie par votre enseignant.

Ouvrir Moodle

1. Connectez-vous à l'ent : <https://ent.univ-brest.fr/> avec votre identifiant et mot de passe
2. Recherchez l'outil Moodle dans la barre de recherche (rechercher un outil)
3. Cliquez sur l'icône de l'outil
 - Vous pouvez également l'ajouter à votre écran d'accueil ent en cliquant sur le bouton Ajouter à ma page.

Se connecter à Moodle

1. Cliquez sur le logo auquel vous voulez accéder. En passant votre souris, les logos pivotent pour vous informer de l'intitulé du cursus. En l'occurrence pour vous icône droit, économie, gestion



Rechercher un cours

1. Dans le menu à gauche, cliquez sur « accueil du site » pour rechercher votre cours
2. Ou déployez l'arborescence pour trouver le cours recherché – licence AES – L1 (ou L2 ou L3) – nom du cours

Menu: **Tableau de bord**, **Accueil du site**, **Calendrier**, **Fichiers personnels**, **Mes cours**, **EX - L1 AES**, **L1AES_Dynamique d'entreprise**, **Comptabilité financière L1 AES**, **IGD - L1AES - Quimper**, **Droit des**

Page Header: **Droit, Économie, Gestion, Administration** | FRANÇAIS (FR) | **Benedicte Havard Dit Duclos** | tout reprier

- UBOPass (1)
- ▾ **Droit, Administration, Économie, Gestion (1)**
 - Licence AES
 - Licence Droit (3)
 - Licence Économie-Gestion (2)
 - Licence professionnelle (6)
 - Espace commun (6)
 - Master 2
 - Master (1)
 - Institut d'études judiciaires (IEJ) (4)
 - Doctorat (4)
- ▾ **IAE (2)**
 - Licence IAE
 - Master 1 professionnel (66)

3. Cliquez sur votre cours
4. Renseignez votre clé d'inscription le cas échéant
5. Cliquez sur le bouton « m'inscrire »
6. Vous trouvez les supports de cours, un forum avec des annonces

6.2 La classe virtuelle BBB

Tuto du SIAME – accessible depuis votre ENT

<https://www.univ-brest.fr/dsiun/menu/Documentations/Par+outils/Visio--BBB-/Tutoriels.cid205453?ticket=ST-47028-nZmydalkIV6ffoW7mip7-cas.univ-brest.fr>

6.3 La classe virtuelle VIA

Tuto du SIAME – accessible depuis votre ENT

<https://ubocloud.univ-brest.fr/s/T4JiBsXQbHEJ74M#pdfviewer>

7 Règles de bons usages pour communiquer avec les enseignants

Les cours CM et TD sont les moments pendant lesquels l'enseignant donne les informations importantes. Les questions relatives au contenu du cours, aux modalités d'examens finaux ou continus, au calendrier, etc. sont **données pendant les cours**.

Toute absence vous sera préjudiciable. **L'assiduité est obligatoire en CM comme en TD. Le contrôle d'assiduité est fait systématiquement en TD.** Attention : au-delà de 2 absences injustifiées dans le semestre, vous serez considéré comme défaillant et ne pourrez passer les examens en session 1 ! (voir régime des examens)

🔔 Respecter les règles du jeu en cours :

- Assister au cours CM et TD

- Arriver à l'heure
- Adopter un comportement studieux et attentif
- Ne pas utiliser un téléphone / smartphone / ordinateur pour d'autres usages que pédagogiques et à la demande exclusive de l'enseignant
- Respecter scrupuleusement les dates et modalités de remise des travaux

Un enseignant est en **droit de refuser et/ou d'exclure un étudiant du cours**. Il peut également **refuser d'accepter des travaux qui ne respectent pas les consignes données**.

Bien utiliser la messagerie pour contacter les enseignants :

Toute absence à un cours ou une réunion (sur les jeux d'entreprise, sur les échanges Erasmus, sur la recherche de stage et le rapport de stage, lors de la consultation de copies....) vous est préjudiciable. Inutile de demander alors par mail les informations transmises dans ce cadre-là. **Charge à vous de récupérer ces informations** (sur Moodle ou auprès de vos collègues)

Un mail doit être écrit en français correct et contenir :

- Un objet précis
- Une phrase de présentation (permettant de donner son nom, prénom, filière et année de formation)
- Une signature
- Une formulation claire de la demande – La personne qui reçoit le mail n'est pas dans votre tête !
- Tous les éventuels documents nécessaires au traitement de la demande en PJ
- Les formules de politesse de base – Bonjour Madame/Monsieur, Je vous remercie de..., Je vous prie d'excuser..., Cordialement/respectueusement...)

 **Pour résoudre les problèmes pédagogiques**, un ordre de communication est à respecter :

- 1- Parlez-en toujours d'abord avec l'enseignant concerné – en fin/ début de cours PUIS si nécessaire par demande de rendez-vous
 - 2- Discutez avec les délégués étudiants élus
 - 3- Informez le cas échéant l'enseignant responsable d'année / le directeur des études
 - 4- En dernier ressort, contactez le directeur du département
- Il n'y a aucune raison de contacter le directeur de l'UFR et encore moins le président de l'UBO !

Jury et Examens

- Des **points de jury** sont *exceptionnellement* accordés par le jury à l'issue de délibérations, et non sur demande des étudiants quand les résultats sont tangents et très proches de 10 (typiquement à 9,9). Pour cela, le jury examine la note relative aux résultats de la promotion, la régularité des résultats, la progression, le comportement en TD et en CM (travail, assiduité). Le jury ne statue pas sur des personnes (en tenant compte de difficultés personnelles par exemple ou pour être « sympa ») mais sur des résultats de travaux par rapport aux exigences universitaires. Les décisions de jurys sont fermes et définitives.
- Des **consultations de copies** sont organisées à l'issue de chaque session d'examen. En aucun cas un étudiant ne doit prendre contact avec un enseignant concernant une note avant la consultation des copies. Les étudiants peuvent demander à un enseignant qui n'était pas présent à la consultation un rendez-vous pour voir leur copie.

8 Calendriers 2024-25 – L1

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
1 J		31 D		1 M		V		1 D		M		1 S		S		9 M		J		1 D		M		1 V	
2 V		L	PRE-RENTRE	2 M		S		2 L		J		2 D		D		2 M		12 V		2 L		M	Jury	2 S	
3 S		M	semaine	3 J		D		3 M		V		3 L		L		3 J		S		3 M		J	session 2	3 D	
4 D		M	integration	4 V		L		4 M		S		4 M		M		4 V		D		4 M		V		4 L	
5 L		J		5 S		M		5 J		S		5 M		M		5 S		L		5 J		S		5 M	
6 M		V		6 D		M		6 V	12H MTU AVEC ECO	L		6 J		5 J		6 D		M		6 V		D		6 M	
7 M		S		7 L		J		7 S		M		7 V		6 V		7 L		M		7 S		L		7 J	
8 J		D		8 M		V		8 D		M		8 S		S		8 M		J		8 D		M		8 V	
9 V		L		9 M		S		9 L		J		9 D		D		9 M		V		9 L		M		9 S	
10 S		M		10 J		D		10 M		V		10 L		L		10 J		S		10 M		J		10 D	
11 D		M		11 V		L		11 M		S		11 M		M		11 V		D		11 M		V		11 L	
12 L		J		12 S		M		12 J		D		12 M		M		12 S		L		12 J		S		12 M	
13 M		V		13 D		M		13 V		L		13 J		J		13 D		M		13 V		D		13 M	
14 M		S		14 L		J		14 S		M		14 V		V		14 L		M		14 S		L		14 J	
15 J		D		15 M		V		15 D		M		15 S		S		15 M		J	correction	15 D		M		15 V	
16 V		L		16 M		S		16 L		J		16 D		D		16 M		V		16 L		M		16 S	
17 S		M		17 J		D		17 M		V		17 L		L		17 J		S		17 M		J		17 D	
18 D		M		18 V		L		18 M		S		18 M		M		18 V		D		18 M		V		18 L	
19 L		J		19 S		M		19 J		D		19 M		M		19 S		L	remise des notes	19 J		S		19 M	
20 M		V		20 D		M		20 V		L		20 J		J		20 D		M		20 V		D		20 M	
21 M		S		21 L		J		21 S		M		21 V		V		21 L		M		21 S		L		21 J	
22 J		D		22 M		V		22 D		M		22 S		S		22 M		J		22 D		M		22 V	
23 V		L		23 M		S		23 L		J		23 D		D		23 M		V		23 L		M		23 S	
24 S		M		24 J		D		24 M		V		24 L		L		24 J		S		24 M		J		24 D	
25 D		M		25 V		L		25 M		S		25 M		M		25 V		D		25 M		V		25 L	
26 L		J		26 S		M		26 J		D		26 M		M		26 S		L	jury L1	26 M		S	correction	26 M	
27 M		V		27 D		M		27 V		L		27 J		J		27 D		M	jury L2	27 V		D		27 M	
28 M		S		28 L		J		28 S		M		28 V		V		28 L		M	jury L3	28 S		L		28 J	
29 J		D		29 M		V		29 D		M		29 L		S		29 M		J		29 D		M		29 V	
30 V		L		30 M		S		30 J		J		30 M		D		30 M		V		30 L		M		30 S	
31 S		M		31 J		D		31 M		V		31 L		L		31 M		S	PONT	31 L		J		31 D	

Vacances scolaires



Arrêts de cours



Examens



Fermeture UBO



Dates de l'année universitaire : du 01/09/2024 au 31/08/2025

Les dates limites d'inscription en formation initiale sont fixées :

Pour les licences et licences professionnelles: 1^{er} octobre (semestre impair) et 15 février (semestre pair)





Pour les masters: 15 octobre (semestre impair) et 28 février (semestre pair)

Les résultats de jury de L3 doivent être connus dans la première semaine de juillet

Possibilité d'effectuer des stages du 01/09/24 au 30/09/25, dans le respect du calendrier défini par chaque composante

9 Calendriers 2024-25- L2

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
1 J		31 D		1 M		V		1 D		M		1 S		S		1 M		J		1 D		M		1 V	
2 V		L	Accueil de la promotion	2 M		S		2 L	Rattrapages	J		2 D		D		2 M		12 V		2 L	Correction Jury /	J	Jury session 2	2 S	
3 S		M		3 J		D		3 M	Rattrapages	V		3 L		L		3 J		13 S		3 M	Preparation session 2 -	V		3 D	
4 D		M		4 V		L		4 M	Rattrapages	S		4 M		M		4 V		14 D		4 M	ajustement effectif	D		4 L	
5 L		J	Tables rondes	5 S		M		5 J	Révisions	D		5 M		M		5 S		15 L		5 J		S		5 M	
6 M		V		6 D		M		6 V	Révisions	L		6 J		M		6 D		16 M		6 V		D		6 M	
7 M		S		7 L		J		7 S		M		7 V		V		7 L		17 M		7 S		L		7 J	
8 J		D		8 M		V		8 D		M	1	8 S		S		8 M		18 J		8 D		M		8 V	
9 V		L		9 M		S		9 L		J		9 D		D		9 M		19 S		9 L		M		9 S	
10 S		M		10 J		D		10 M		V		10 L		L		10 J		20 D		10 M	Examens Session 2	J		10 D	
11 D		M		11 V		L		11 M	Examens Session 1	S		11 M		M		11 V		21 L		11 M		V		11 L	
12 L		J		12 S		M		12 J	Sem. impair	D		12 M		M		12 S		22 M		12 J		S		12 M	
13 M		V		13 D		M		13 V		L		13 J		J		13 D		23 M		13 V		D		13 M	
14 M		S		14 L		J		14 S		M		14 V		V		14 L		24 M		14 S		L		14 J	
15 J		D		15 M		V		15 D		M		15 S		S		15 M		25 J		15 D		M		15 V	
16 V		L		16 M		S		16 L		J		16 D		D		16 M		26 M		16 L		M		16 S	
17 S		M		17 J		D		17 M		V		17 L		L		17 J		27 M		17 V		S		17 D	
18 D		M		18 V		L		18 M	Examens Session 1	S		18 M		M		18 V		28 M		18 D	Examens Session 2	V		18 L	
19 L		J		19 S		M		19 J	Sem. impair	D		19 M		M		19 S		29 J		19 J		S		19 M	
20 M		V		20 D		M		20 V		L		20 J		J		20 D		30 M		20 V		D		20 M	
21 M		S		21 L		J		21 S		M		21 V		V		21 L		31 M		21 S		L		21 J	
22 J		D		22 M		V		22 D		M		22 S		S		22 M		1 J		22 D		M		22 V	
23 V		L		23 M		S		23 L		J		23 D		D		23 M		2 J		23 L		M		23 S	
24 S		M		24 J		D		24 M		V		24 L		L		24 J		3 J		24 M		J		24 D	
25 D		M		25 V		L		25 M		S		25 M		M		25 V		4 J		25 M		V		25 L	
26 L		J		26 S		M		26 J		D		26 M		M		26 S		5 M		26 J	jury L1	S		26 M	
27 M		V		27 D		J		27 V		L		27 J		J		27 D		6 M		27 V	jury L2	D		27 M	
28 M		S		28 L		M		28 S		M		28 V		V		28 L		7 M		28 S	jury L3	L		28 J	
29 J		D		29 M		V		29 D		M		29 M		S		29 M		8 M		29 D		M		29 V	
30 V		L		30 M		S		30 L		J		30 V		D		30 M		9 M		30 L		M		30 S	
31 S		M		31 J		D		31 M		V		31 D		L		31 M		10 M		31 S	PONT	J		31 D	

Vacances scolaires	
Arrêts de cours	
Examens	
Fermeture UBO	

Dates de l'année universitaire : du 01/09/2024 au 31/08/2025
Les dates limites d'inscription en formation initiale sont fixées : Pour les licences et licences professionnelles: 1 ^{er} octobre (semestre impair) et 15 février (semestre pair) Pour les masters: 15 octobre (semestre impair) et 28 février (semestre pair)
Les résultats de jury de L3 doivent être connus dans la première semaine de juillet
Possibilité d'effectuer des stages du 01/09/24 au 30/09/25, dans le respect du calendrier défini par chaque composante

10 Calendriers 2024-25 – L3

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
1 J				1 M		V		1 D		M		1 S		S		1 M		J		1 D		M		1 V	
2 V		L	Accueil de la	2 M		S		2 L		J		2 D		D		2 M		V		2 L		J		2 S	
3 S		M		3 J			5 D	3 M		V		3 L		L		3 J		S		3 M		M		3 D	
4 D		M		4 V		40 L		4 M		S	13	4 M	STAGE 2	M	STAGE 6		4 V		4 M		4 M		4 L		
5 L		J	Tables rondes	5 S		M		5 J	Oraux DD/RSE (après-m	D		5 M		M		5 S		L	Examens		5 J		5 M		
6 M		V		6 D		M		6 V	Examens Session 1 (CTHS)	L		6 J		J		6 D		M	Session 1 SP		6 V		6 M		
7 M		S		7 L		J	9	7 S		M		7 V		V	10	7 L		M			7 S		7 J		
8 J		D		8 M		V	45	8 D		M		8 S		S		8 M		J			8 D		8 V		
9 V		L		9 M		S		9 L		J		9 D		D		9 M		V			9 L		9 S		
10 S		M		10 J		6 D		10 M	Examens	V	COURS 1	10 L		L		10 J		M			10 M		10 D		
11 D		M		11 V		41 L		11 M	Examens	S		11 M		M	COURS 4		11 V		D		11 M		11 L		
12 L		J		12 S		M		12 J	Session 1	D		12 M		J		12 S		M	Remise de dépôt des rapports d		12 J		12 M		
13 M		V		13 D		37 M		13 V	Sem. impair	L		13 J	STAGE 3	M		13 D		M			13 V		13 M		
14 M		S		14 L		J	Entretiens AGIR	14 S		M		14 V		V	11	14 L		M	Corrections		14 S		14 J		
15 J		D		15 M		V		15 D		M	COURS 2	15 S		S		15 M		J			15 D		15 V		
16 V		L		16 M		S		16 L	Jeu d'entreprise L3 & Jeu de territoire	J		16 D		D		16 M		V			16 L		16 S		
17 S		M		17 J		7 D		17 M		V		17 L		L	COURS 5		17 J		S		17 M		17 D		
18 D		M		18 V		42 L		18 M	Entretiens AGIR	S		18 M		M		18 V		D			18 M		18 L		
19 L		J		19 S		M		19 J		D		19 M		M		19 S		M			19 J		19 M		
20 M		V		20 D		35 M		20 V		L	COURS 3	20 J		J	STAGE 4		20 D		M	Remise des notes + Soutenance (stages professionnels)		20 V		20 M	
21 M		S		21 L		J		21 S		M		21 V		V		21 L		M			21 S		21 J		
22 J		D		22 M		V	47	22 D		M		22 S		S		22 M		J			22 D		22 V		
23 V		L		23 M		S		23 L		J		23 D		D		23 M		V			23 L		23 S		
24 S		M		24 J		8 D		24 M		V		24 L		L	COURS 6		24 J		S		24 M		24 D		
25 D		M		25 V		43 L		25 M		S		25 M		M		25 V		D			25 M		25 L		
26 L		J		26 S		M		26 J		D		26 M		M	STAGE 5		26 S		L	jury L1 jury L2 jury L3		26 J		26 M	
27 M		V		27 D		39 M		27 V		L		27 J		J		27 D		M			27 V		27 M		
28 M		S		28 L		J	12	28 S		M		28 S		V		28 L		M			28 S		28 J		
29 J		D		29 M		V	45	29 D		M	STAGE 1	29 J		S		29 M		J	Examens Session 1 SP		29 D		29 V		
30 V		L		30 M		S		30 L		J		30		D		30 M		V			30 L		30 S		
31 S		M		31 J		31 M		31 M		V		31		L		31		S	PONT		31		31 D		

Vacances scolaires		Dates de l'année universitaire : du 01/09/2024 au 31/08/2025
Arrêts de cours		Les dates limites d'inscription en formation initiale sont fixées : Pour les licences et licences professionnelles: 1 ^{er} octobre (semestre impair) et 15 février (semestre pair) Pour les masters: 15 octobre (semestre impair) et 28 février (semestre pair)
Examens		Les résultats de jury de L3 doivent être connus dans la première semaine de juillet
Fermeture UBO		Possibilité d'effectuer des stages du 01/09/24 au 30/09/25, dans le respect du calendrier défini par chaque composante

11 Faculté de Droit, Economie-Gestion et AES

Régime des études – Licence

1. Inscription aux matières optionnelles

2. Principes d'organisation des examens

- 2.1 Principes généraux
- 2.2 Sessions
- 2.3 Absences injustifiées en TD et examens non terminaux (CC et CI)
- 2.4 Absence d'un étudiant aux examens terminaux (CT et CTHS)
- 2.5 Fraude

3. Résultats des examens

- 3.1 Jury
- 3.2 Communication des résultats des examens
- 3.3 Consultation des copies

4. Modalités de contrôle des connaissances de l'étudiant

- 4.1 Évaluation continue
- 4.2 Contrôle intermédiaire
- 4.3 Contrôle terminal
- 4.4 Situations particulières
 - 4.4.1 Situations particulières des étudiants dispensés (régime spécial d'études)
 - 4.4.2 Situations particulières liées à la perte ou au vol de copie

5. Capitalisation et conditions d'obtention du diplôme

- 5.1 Crédits et réorientation de l'étudiant
- 5.2 Cas du redoublement
- 5.3 Reprise d'ECTS obtenus dans une autre université
- 5.4 Mentions de mérite
- 5.5 Règles de progression dans le parcours
- 5.6 Certification de Compétences en Langue de l'Enseignement Supérieur (CLES)

6. Organisation des passerelles niveau Licence

- 6.1 Entre les mentions Droit et AES
- 6.2 Entre les mentions AES et Economie-Gestion
- 6.3 Entre les parcours de la mention Droit
- 6.4 Entre les parcours de la mention Economie-Gestion
- 6.5 Avec des mentions d'autres UFR

Les études de Droit, d'Économie-Gestion et d'AES sont organisées dans le cadre dit « L.M.D. » (Licence, Master, Doctorat), selon les règles fixées par le décret du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation¹, l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master². Et l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence³.

Ce règlement des études, niveau Licence, s'applique pour l'accréditation 2022-2027.

« La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de licence. La licence confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivrée »⁴.

« La licence atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Elle prépare à la poursuite d'études en master comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et est organisée pour favoriser la formation tout au long de la vie [...]. La formation initie l'étudiant aux principaux enjeux de la recherche et aux méthodes scientifiques. La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens »⁵.

1 Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation.

2 Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, *Journal officiel* du 1^{er} février 2014, p. 1922

3 Arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, *Journal officiel* du 11 août 2011, p. 13800.

4 Article 1^{er} de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence.

5 Article 2 de l'arrêté précité.

11.1 1-INSCRIPTION AUX MATIERES OPTIONNELLES

Au début de l'année, l'étudiant doit **obligatoirement s'inscrire** pédagogiquement en ligne : il précise les enseignements optionnels qu'il entend suivre, à savoir **les matières choisies dans les UE** (unité d'enseignement) **à choix et les UE transversales** pour les étudiants de L2 et L3 droit. Il est vivement conseillé de tenir compte dans ce choix des projets de préparation de concours ou examens professionnels et de poursuite d'études en master.

Les délais d'inscription arrêtés par l'administration universitaire doivent être impérativement respectés.

A noter que la liste des UE transversales sera consultable sur le site UBO.

11.2 2- L'ORGANISATION DES EXAMENS

11.2.1 2.1- Principes généraux

Chaque année de Licence est constituée de deux semestres. Chacun de ces semestres est composé de plusieurs unités d'enseignements (UE), elles-mêmes constituées d'une ou plusieurs matières appelées éléments constitutifs (EC). Chaque UE fait l'objet de contrôle(s) spécifique(s) :

- soit dans le cadre du contrôle continu ;
- soit dans le cadre du contrôle intermédiaire ;
- soit sous forme de contrôles terminaux, se déroulant après la fin des enseignements du semestre concerné, sous forme écrite ou orale ;
- soit sous forme de contrôles terminaux hors session, se déroulant après la fin des enseignements du semestre concerné, sous forme écrite ou orale ;
- soit en combinant contrôle continu et contrôle terminal ;
- soit en combinant contrôle intermédiaire et contrôle terminal.

Les modalités du contrôle sont arrêtées par les conseils centraux et sont affichées au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement.

Les modalités d'examens sont les mêmes pour les enseignements dispensés à Brest et Quimper. Une harmonisation des thématiques des travaux dirigés est réalisée au sein des équipes assurant des enseignements sur les deux sites. Les sujets des contrôles terminaux doivent être identiques.

- **Un semestre est définitivement acquis et capitalisé :**

- par compensation organisée sur le semestre : lorsque l'étudiant a **obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 dans l'ensemble du semestre**, compte tenu des coefficients affectés aux U.E. le constituant ;

- ou **par compensation** organisée entre deux semestres immédiatement consécutifs (semestre 1/semestre 2, semestre 3/semestre 4, semestre 5/semestre 6) : lorsque l'étudiant a **obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 dans l'année**, compte tenu des coefficients affectés aux U.E. constituant les deux semestres de l'année.

- **Une U.E. est définitivement acquise et capitalisée** lorsque la note moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10/20 (compte tenu du coefficient de chaque élément constitutif).

La capitalisation d'une U.E. ou d'un semestre est illimitée dans le temps. Un étudiant redoublant ou en reprise d'études peut donc se prévaloir d'une U.E. capitalisée plusieurs années auparavant, sous

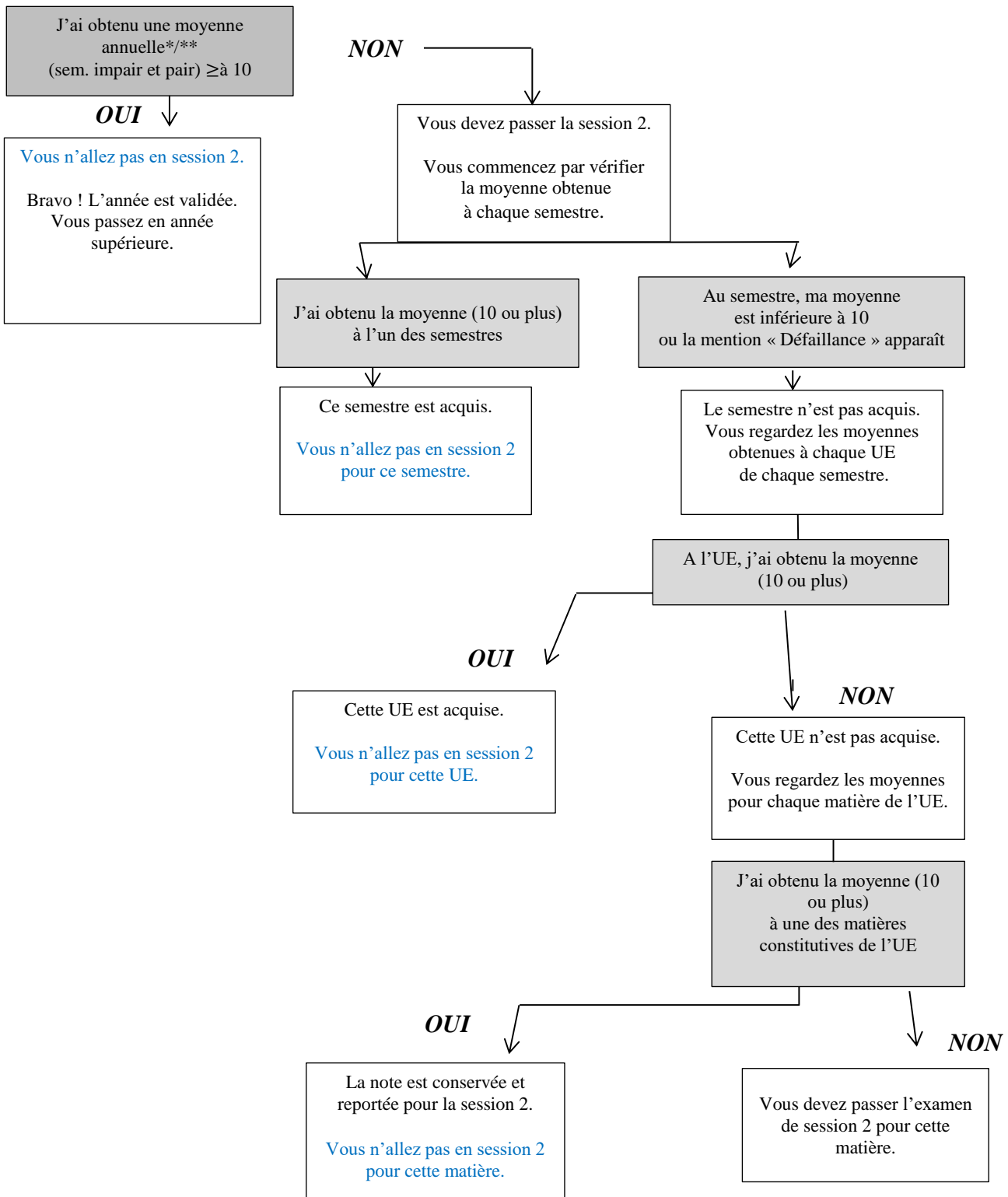
réserve que les éléments constitutifs de l'U.E. soient identiques dans le programme actuel. Il en va de même pour le semestre. A défaut d'identité absolue, la reprise est soumise à l'appréciation de l'équipe pédagogique, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

11.2.2 2.2- Sessions

Les épreuves de contrôles terminaux sont réalisées à la fin de chaque semestre d'enseignement (décembre/janvier et avril/mai), hormis les contrôles terminaux hors session, au titre de la session 1. Pour toutes les matières non validées d'une U.E. non acquise, une seconde session a lieu en mai/juin.

Si un étudiant n'a pas obtenu son année en session 1, c'est-à-dire si sa moyenne sur les deux semestres, y compris par voie de compensation, est inférieure à 10/20, ou s'il est défaillant en session 1 (mention « Défaillance » sur le relevé de note) du fait d'une absence justifiée (ABJ) ou injustifiée (ABI), il passera les épreuves de seconde session. Lors de cette session d'examen, il ne repasse que les EC (= matières) non validés d'une UE non validée dans un semestre non validé (cf. encadré1).

Schéma 1 : Comprendre les résultats des partiels (Session 1)



* Pour les redoublants, peuvent uniquement se compenser les semestres acquis (>10) obtenus précédemment.

⚠ Attention ! Les notes supérieures ou égales à la moyenne obtenues dans un élément constitutif non capitalisé sont conservables seulement de la première à la deuxième session. Elles sont perdues à l'issue de la deuxième session si l'étudiant n'a toujours pas validé l'ensemble de l'U.E. ou du semestre (cf. encadré 1).

En seconde session, une épreuve est organisée pour chaque enseignement ou unité d'enseignements du semestre impair et du semestre pair, comme lors de la première session. **Cependant, les modalités de l'épreuve finale de seconde session ne sont pas obligatoirement les mêmes que celles de l'épreuve finale de première session.**

L'étudiant peut **renoncer à une note** supérieure ou égale à la moyenne obtenue en première session et se présenter aux épreuves de la seconde session dans la ou les matière(s) concernée(s), **à condition de n'avoir validé ni l'U.E. ni le semestre correspondant.** Il ne peut se présenter aux épreuves d'une U.E. ou d'un semestre déjà validé, même pour améliorer son résultat. Sa renonciation doit se faire avant les examens, par courrier à l'attention du président de jury sous un délai d'une semaine après la publication des résultats.

⚠ Attention ! Les **notes** obtenues lors **de la seconde session se substituent** aux notes obtenues lors de la **première session, même si elles sont inférieures.**

Encadré 1.

Soit l'U.E. 1 du semestre 1 constituée de deux matières – éléments constitutifs (EC) - dénommées matière 1 et matière 2, comptant chacune pour 50 % de l'UE.

En première session, dans cette U.E., l'étudiant obtient 11 en matière 1 et 8 en matière 2.

- S'il obtient la moyenne générale dans l'année, l'année et les deux semestres sont acquis, ainsi que toutes les U.E. qui les constituent.

- S'il n'obtient pas la moyenne générale dans l'année et qu'il n'a pas validé le semestre 1, il doit se présenter en 2^{ème} session. S'il n'a pas validé l'U.E.1 de son semestre 1, il conserve son 11 en matière 1 (sauf choix contraire de sa part) et repasse l'épreuve de la matière 2.

S'il obtient au moins 9 en matière 2 en 2^{ème} session, l'U.E. est définitivement acquise, même si l'étudiant n'obtient pas la moyenne générale dans l'ensemble du semestre 1 et ne compense pas entre les deux semestres. L'année suivante, en cas de redoublement, l'étudiant ne représentera que les U.E. non acquises de ce semestre.

Si, en revanche, il obtient moins de 9 en matière 2 et n'a toujours pas la moyenne dans l'ensemble du semestre 1 ou bien ne compense pas sur l'année, l'U.E. n'étant pas acquise, le 11 en matière 1 est définitivement perdu. L'étudiant devra repasser les deux matières en cas de redoublement.

11.2.3 2.3- Absences injustifiées en TD et examens non terminaux (CC et CI)

Pour réussir, les étudiants doivent être assidus aux CM comme aux TD.

- En séances de TD, le contrôle d'assiduité est effectué. L'étudiant, dont l'absence injustifiée (ABI) aura été constatée deux fois, pourra, le cas échéant, solliciter un entretien auprès d'un membre de l'équipe pédagogique. Au-delà de **deux tolérances** pour absence injustifiée, l'étudiant pourra le cas échéant être considéré comme défaillant en session 1. Pour l'enseignement ou les enseignements concernés, il sera alors indiqué la mention « Absence injustifiée » (ABI), ce qui bloquera le calcul de la moyenne. L'étudiant ne pourra alors composer qu'en session 2.

- Si l'étudiant est absent à l'un au moins des contrôles continus ou au contrôle intermédiaire, la note de 0/20 est attribuée pour l'épreuve manquée et la moyenne est calculée en prenant en compte cette note. Toutefois, si, et seulement si, l'absence à ce contrôle est justifiée, un rattrapage sera proposé.
En revanche, le rattrapage de rattrapage n'est pas de droit : si l'étudiant est dans l'impossibilité de se présenter à un rattrapage proposé, la note de 0/20 lui est attribuée pour l'épreuve manquée et la moyenne est calculée en prenant en compte cette note.

Les justificatifs d'absence doivent être transmis à l'enseignant en charge du TD dans les 5 jours ouvrés suivant l'absence.

ATTENTION – Pour les étudiants de droit effectuant un stage au titre du semestre 4 ou du semestre 6, si un contrôle continu ou un contrôle intermédiaire a lieu pendant la période de stage et qu'ils n'ont pas la possibilité de s'y rendre, leur absence sera considérée comme justifiée.

Les étudiants peuvent en outre demander à bénéficier du RSE (régime spécial des études, cf. sous-section 3.2) si leur situation personnelle (travail, ...) justifie la demande de dispense d'assiduité.

11.2.4 2.4 - Absence d'un étudiant aux examens terminaux (CT et CTHS)

Par examen, il convient d'entendre toutes les épreuves, écrites ou orales, pour lesquelles l'étudiant est convoqué à l'occasion d'un contrôle terminal, y compris hors session d'examen.

- L'absence justifiée (mention "ABJ" sur le relevé de note) d'un étudiant à une épreuve empêche la validation de l'U.E. et du semestre correspondant, quel que soit le total des points obtenus dans les autres éléments constitutifs de l'U.E. et dans les autres U.E. du semestre. L'étudiant est déclaré défaillant (mention "DEF") dans l'U.E. concernée. Aucun calcul de moyenne n'est donc effectué dans cette U.E., ni dans le semestre. Cette défaillance ne fait pas obstacle à la validation et à la capitalisation des autres U.E. du semestre.

ATTENTION ! Dans ce cas, l'étudiant devra repasser en session 2 l'épreuve à laquelle il a été absent, mais aussi toutes les épreuves des EC non validés (matières dont la note est inférieure à 10/20) dans les U.E. non validées.

- En cas d'absence justifiée ou injustifiée en session 1, la moyenne de cette session n'est pas calculée, l'étudiant est déclaré défaillant (DEF).
En cas d'absence justifiée ou injustifiée en session 2, la moyenne est calculée en attribuant la note de 0/20 à l'épreuve où l'étudiant ne s'est pas présenté. La mention ABJ ou ABI est reportée sur le relevé de notes.

11.2.5 2.5 - Fraude

Extrait du règlement des examens - risques encourus en cas de fraude⁶ :

Relève du régime disciplinaire tout étudiant auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'un contrôle continu ou d'un examen ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'UFR ou de l'Université.

⁶ Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur modifié, *Journal officiel* du 16 juillet 1992, p. 9529.

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative, sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude. Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle des examens peut être prononcée.

Le Directeur d'établissement compétent pour engager les poursuites, peut transmettre le dossier au Président de l'Université qui pourra saisir la section disciplinaire (dispositions combinées des articles R. 712-29, R.712-11 et R.712-12 du code de l'éducation) et le Procureur de la République (article 40 du code de procédure pénale).

Les sanctions disciplinaires encourues en cas de fraude s'échelonnent du simple avertissement à l'exclusion de l'Université ou de tout établissement d'enseignement supérieur public qui peut être définitive. Elles sont inscrites au dossier des étudiants concernés. L'avertissement et le blâme sont effacés automatiquement du dossier au bout de 3 ans si aucune sanction n'est intervenue pendant cette période.

Les peines correctionnelles encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et de 9000 euros d'amende⁷. Aucun certificat de réussite ni de relevé de notes ne peuvent être délivrés avant que la formation disciplinaire ait statué et toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou tentative de fraude entraîne, pour l'intéressé-e, la nullité de l'épreuve correspondante.

Lorsque la fraude est découverte après la délivrance du diplôme, l'annulation des épreuves entraîne le retrait du diplôme par les autorités compétentes.

A noter également qu'une **charte anti-plagiat** (disponible en ligne et affichée) a également été approuvée par les conseils centraux de l'UBO en 2012 et un **logiciel de détection de plagiat** adopté.

3 - LES RESULTATS DES EXAMENS

11.2.6 3.1 - Jury

Les arrêtés du président de l'université fixant la composition des Jurys sont affichés dans les locaux habituels d'affichage et publiés sur le site Internet de la faculté de droit économie-gestion AES.

Les jurys d'année statuent sur la situation des étudiants inscrits dans une seule année. Ils se réunissent à la fin de chaque semestre, puis à l'issue de la 2ème session, pour statuer sur les validations d'U.E. et de semestre(s) et la délivrance des diplômes.

En cas d'erreur matérielle (saisie de note, erreur de calcul...), le jury procède à une nouvelle délibération. Si cette nouvelle délibération conduit à prendre une décision défavorable pour l'étudiant, elle doit intervenir au plus tard dans un délai de 4 mois après la première délibération.

11.2.7 3.2 - Communication des résultats des examens

⁷ Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et les concours publics.

Les résultats des examens sont publiés après les délibérations des jurys et consultables par internet, via l'espace numérique de travail (E.N.T.) de l'étudiant. Les étudiants recevront leur relevé de notes par voie postale, en fin d'année universitaire, s'ils ne l'ont pas retiré en scolarité.

3.3 - Consultation des copies

Conformément au guide pratique des examens de l'UBO, les étudiants ont le droit de consulter leurs copies après que la notation a été définitivement arrêtée par le jury. L'université est tenue de faire droit à cette demande pendant un an (consultation directe et/ou photocopie contre paiement des frais correspondants). La consultation se déroule toujours en présence d'un membre de l'équipe enseignante ou d'un membre du service de la scolarité de la composante.

11.3 4 - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DE L'ETUDIANT

Les modalités du contrôle des acquis de l'étudiant sont, chaque année, examinées pour avis par les différents conseils (Département, Conseil d'UFR, Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) puis adoptées par le Conseil d'Administration de l'Université.

11.3.1 4.1 - Évaluation continue

La note de contrôle continu est attribuée sur la base d'au minimum deux évaluations clairement identifiées et précisées aux étudiants, au début de l'enseignement, par l'équipe pédagogique concernée. Il peut être organisé pendant les séances d'enseignement et prendre la forme d'une épreuve écrite, d'un oral ou d'une remise d'une production écrite de l'étudiant, avec ou sans soutenance orale.

Il peut également être organisé en dehors des séances de TD, sous forme d'une épreuve commune à différents groupes, pour une durée qui sera déterminée par l'équipe pédagogique, ou sous forme d'un travail à faire à domicile.

Le calendrier des épreuves de l'évaluation continue est affiché au début de chaque semestre, ou à défaut 15 jours avant la date de l'épreuve, sauf en L1 où des contrôles inopinés peuvent être réalisés. Dans le cadre d'une évaluation inopinée, les étudiant.e.s doivent être prévenu.e.s au début du semestre qu'ils sont susceptibles d'être interrogés à n'importe quel cours

En première session, le contrôle continu se conjugue au contrôle terminal pour constituer la note finale attribuée à l'étudiant.

En seconde session, la note de contrôle continu est conservée en session 2 si elle est favorable à l'étudiant. Par conséquent, si la note de contrôle terminal de session 2 est supérieure à la note de contrôle continu, cette dernière n'est pas conservée. La note finale est alors égale à la note de contrôle terminal (cf. encadré 2).

Encadré n°2.

Exemple : L'étudiant doit repasser en 2^{ème} session la matière 1, évaluée par contrôle continu à hauteur de 50% et contrôle terminal à hauteur de 50% également. Il a obtenu 12 en contrôle continu dans cette matière.

- Hypothèse 1 : Il obtient 13.5 à l'examen de la session 2

Si on tient compte de la note de contrôle continu, la note obtenue en session 2 est $12 \times 50\% + 13.5 \times 50\% = 12.75$. Cette note étant plus faible que celle de l'examen (13,5), la note de contrôle continu n'est pas conservée pour la session 2 et l'étudiant obtient 13.5 à la matière.

- Hypothèse 2 : 8 à l'examen de session 2

Si on tient compte de la note de contrôle continu, la note obtenue en session 2 est $12 \times 50\% + 8 \times 50\% = 10$. Cette note étant meilleure que celle de l'examen (8), la note de contrôle continu est conservée pour la session 2 et l'étudiant obtient 10 à la matière.

△ Attention ! **Pour bénéficier de l'évaluation continue (CC)**, une présence en TD dès leur démarrage est nécessaire. Ainsi, pour les semestres impairs (S1, S3 et S5), les étudiants admis qui arriveraient en TD **après le 30 septembre** perdent l'avantage de l'évaluation continue (CC) et se voient appliquer d'office un régime spécial d'études avec une épreuve unique en fin de semestre, à savoir

- évaluation à 100% contrôle terminal, au lieu de la proportion prévue en évaluation continue
+ contrôle terminal ;

- et évaluation à 100% par une unique épreuve de rattrapage en fin de semestre pour les matières évaluées en 100 % contrôle continu (par exemple les langues).

Dans ce cas, l'étudiant est néanmoins toujours soumis à la règle d'assiduité en TD (cf. sous-section 2.2).

11.3.2 4.2 - Contrôle intermédiaire

Un contrôle intermédiaire est constitué d'une seule évaluation, écrite ou orale, durant, ou en dehors du cours magistral ou des travaux dirigés, selon les modalités définies par l'équipe pédagogique concernée et précisées aux étudiants au début de l'enseignement.

11.3.3 4.3 - Contrôle terminal

Le contrôle terminal peut prendre la forme d'une épreuve écrite, d'un oral ou d'une remise d'une production écrite de l'étudiant, avec ou sans soutenance orale. Il peut se dérouler durant, ou hors de la session d'examens (Contrôle Terminal Hors Session), selon les modalités de contrôles des connaissances votées par la composante et l'établissement.

11.3.4 4.4 - Situations particulières

11.3.5 4.4.1 - Situations particulières des étudiants dispensés (régime spécial d'études)

Sont notamment concernés : les élus locaux, les étudiants salariés, les personnes chargées de famille, malades, en situation de handicap, les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante, les sportifs et artistes de haut niveau ou les étudiants inscrits dans une autre formation

La demande de statut de dispensé se fait, avec présentation de justificatif circonstancié, au moment de l'inscription administrative ou au plus tard dans les quatre semaines suivant le premier cours de chaque semestre, ou une semaine après le début des circonstances de nature à justifier les aménagements (date du début du contrat de travail par exemple).

Compte tenu de leur situation, ces étudiants peuvent bénéficier d'un Régime Spécial d'Études (RSE) qui octroie certaines commodités à déterminer suivant la situation de chaque étudiant. Par exemple, les étudiants dispensés bénéficient d'une priorité d'inscription dans les groupes de TD. Une dispense de participation aux TD peut toutefois être accordée par l'équipe pédagogique, à titre exceptionnel et en considération de la situation de l'étudiant qui est alors soumis au seul contrôle terminal.

⚠ ATTENTION ! L'obtention du statut de dispensé ne vaut donc pas nécessairement dispense de contrôle continu. La demande de dispense de contrôle continu doit être déposée en même temps que celle de statut de dispensé auprès des services de scolarité.

Les programmes des examens (incluant les enseignements sous forme de travaux dirigés) sont les mêmes pour tous les étudiants, dispensés ou assidus.

⚠ Attention ! Tant que l'étudiant n'a pas signé la réponse à sa demande de RSE, il est soumis au régime « normal » en termes d'assiduité en TD et de modalités de contrôle des connaissances.

11.3.6 4.4.2 - Situations particulières liées à la perte ou au vol de copie

En cas de perte ou de vol de copie, après avoir vérifié la présence de l'étudiant à l'examen par le biais des feuilles d'émargement, l'enseignant responsable de l'épreuve propose à l'étudiant une épreuve de substitution. L'étudiant est prévenu de la date de cette épreuve au moins 15 jours avant son déroulement.

11.4 5 - CAPITALISATION ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLOME

11.4.1 5.1 - Crédits et réorientation de l'étudiant

Conformément à la réglementation nationale et aux accords internationaux destinés à favoriser la mobilité des étudiants, particulièrement entre les différents pays européens, chaque U.E. est affectée d'un certain nombre de crédits, capitalisables et transférables, correspondant à la charge de travail qu'elle représente. Un semestre d'enseignement correspond à 30 crédits (ECTS).

Lorsque l'étudiant valide une U.E. ou un semestre, il capitalise définitivement le nombre de crédits correspondant. Il peut se prévaloir de ces crédits en cas de changement d'orientation ou en cas de mobilité géographique, y compris à l'étranger. Il appartient à l'équipe pédagogique de la formation dans laquelle l'étudiant veut entrer d'apprécier si les crédits déjà obtenus s'intègrent de façon cohérente dans le parcours visé et comment il convient de les prendre en compte (dispense de diplôme normalement requis pour entrer dans la formation, dispense de matières ou d'UE dans la formation suivie...).

11.4.2 5.2- Cas du redoublement

Chaque étudiant peut, de droit, redoubler une fois chaque année de licence. Le redoublement d'une année déjà redoublée n'est pas de droit et doit faire l'objet d'un accord de l'équipe pédagogique et de la direction des études, après discussion avec l'étudiant. Une année suivie en deux ans dans le cadre d'un contrat pédagogique individualisé (RSE, Oui-si avec L1 en deux ans) n'est pas comptée comme un redoublement.

Un étudiant qui redouble doit repasser l'ensemble des U.E. non validées de l'année redoublée. En dehors des U.E. et des EC validés, aucune note n'est conservée.

Dans le cadre d'un redoublement en L1 ou L2, l'étudiant ne peut renoncer à une U.E. capitalisée lors d'une année précédente. Les ects acquis le sont définitivement.

Dans le cadre d'un redoublement en L3, l'étudiant peut renoncer aux ects capitalisés lors de l'année précédente. La renonciation aux ects dans un semestre capitalisé entraîne la perte de la capitalisation du semestre ainsi que des autres U.E. obtenues par compensation dans ce semestre.

L'étudiant doit obligatoirement en faire la demande par écrit à la scolarité **avant le 30 septembre** de l'année universitaire en cours. Après cette date, aucune renonciation ne peut intervenir ni être rétractée. En cas de renonciation, l'étudiant obtiendra un relevé de notes avec ses nouvelles notes de l'année en cours. La moyenne la plus favorable pour chaque U.E. sera ensuite prise en compte.

11.4.3 5.3 - Reprise d'ECTS obtenus dans une autre université

L'étudiant qui souhaite conserver une note obtenue dans un cursus de Droit, d'Économie-Gestion ou d'AES effectué dans une autre université doit impérativement le signaler à la scolarité **avant le 15 octobre** de l'année universitaire en cours. Cette reprise est soumise à l'appréciation de l'équipe pédagogique.

Toutefois, les crédits obtenus dans un autre établissement dans une formation identique sont définitivement acquis, de telle sorte qu'il doit valider seulement le nombre de crédits qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme.

11.4.4 5.4 - Mentions de mérite

Les diplômes délivrés par l'Université sont assortis de mentions attribuées en fonction de la moyenne obtenue aux examens.

S'agissant du D.E.U.G., la mention est attribuée sur la base de la moyenne obtenue dans les quatre premiers semestres de la licence. Pour la licence, le calcul de la moyenne se fait sur les deux derniers semestres du parcours.

Les mentions sont les suivantes :

- **Passable** : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20
- **Assez Bien** : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20
- **Bien** : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20
- **Très Bien** : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20

11.4.5 5.5 - Règles de progression dans le parcours⁸

En début de chaque année universitaire, un étudiant ajourné sur une année pédagogique de Licence est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure de la même mention de Licence s'il a déjà validé un semestre et un nombre d'U.E. donnant attribution d'au moins 15 ECTS dans l'autre semestre de l'année. Dans le cas contraire, il doit normalement redoubler.

Aucun étudiant ne pourra être inscrit en L3 s'il n'a pas validé la totalité de sa première année de Licence.

⚠ Attention ! L'étudiant ne doit pas oublier que l'obtention de son diplôme est soumise à la validation de tous les semestres du parcours de licence. Lorsqu'il poursuit son parcours sans avoir validé tous les semestres antérieurs, il lui est donc fortement conseillé d'orienter prioritairement ses efforts vers la validation des unités qui lui manquent.

A ce titre, les étudiants autorisés à poursuivre dans l'année supérieure, mais ayant des dettes sur l'année inférieure, sont **soumis à la règle d'assiduité en TD pour l'année inférieure** (L1 pour les AJAC L1/L2, L2 pour les AJAC L2/L3) et aux mêmes modalités d'évaluation que les autres étudiants.

⁸ Délibération du conseil d'administration de l'U.B.O. du 26 avril 2012, point 1.

Il leur est recommandé de **se faire connaître auprès de la direction des études** de leur formation pour organiser au mieux leur charge de travail sur les deux années, tout en privilégiant la validation de l'année inférieure. Ils doivent aussi se faire connaître auprès des différents enseignants ; particulièrement sur l'année supérieure où ils ne sont pas soumis à la règle d'assiduité en TD, mais doivent être évalués en évaluation continue (CC ou CI) pour les matières concernées.

Cas particulier de l'enjambement :

La situation concernée : vous redoublez votre L1 ou L2 car vous n'avez pas validé votre S1 ou S3, mais vous avez validé votre S2 ou S4. Si vous validez en redoublant votre S1 ou S3, pouvez-vous suivre les enseignements de l'année suivante, S4 ou S6, puisque vous avez déjà validé le S2 ou S4 l'année précédente ?

En Licence Droit, l'enjambement n'est pas autorisé. Il n'y a pas de jury annuel après la session 1 des semestres impairs (S1 et S3). Ces étudiants devront s'inscrire dans l'année supérieure à la rentrée suivante et sont incités à profiter de ce semestre libre pour réaliser un stage, un service civique, une mobilité à l'étranger...

11.4.6 5.6 - Certification de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES)

Les étudiants qui le souhaitent - notamment ceux qui envisagent un séjour prolongé, une période d'études ou bien encore une expérience professionnelle ultérieure à l'étranger - se verront offrir l'opportunité dans le cadre de leur cursus de licence de passer une certification en langue vivante étrangère, ce afin de valider de manière formelle un niveau de compétence B1 ou B2 selon le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Dans ce cadre, c'est la certification CLES qui a été choisie et est proposée par l'UBO.

11.5 6 - ORGANISATION DES PASSERELLES NIVEAU LICENCE AU SEIN DE L'UFR

Afin de faciliter la réorientation des étudiants, des passerelles entre les différentes mentions de Licence proposées à l'UFR ont été validées par les différents conseils (Département, Conseil d'UFR, Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) puis adoptées par le Conseil d'Administration de l'Université.

Avant un changement de mention/parcours, **tout étudiant devra obligatoirement rencontrer les directeurs des études de sa formation initiale et de celle d'accueil** afin de discuter de son souhait de réorientation et être informé du fonctionnement de la passerelle. A la fin de ces rencontres, les directeurs des études signeront la demande administrative de changement de mention/parcours, document sans lequel la scolarité ne pourra pas effectuer de modification d'inscription (au niveau mention/parcours).

11.5.1 6.1 - Entre les mentions Droit et AES

La passerelle concerne uniquement la première année de Licence (L1).

- **A la fin du second semestre, si l'année de L1 est validée**, tout étudiant inscrit en Droit pourra poursuivre sa formation en L2 AES et réciproquement tout étudiant inscrit en AES pourra

poursuivre sa formation en L2 Droit. Ce changement de mention doit être indiqué à la scolarité et aux directions des études des mentions concernées avant la rentrée universitaire de Septembre.

- **A la fin du premier semestre, qu'il soit validé ou non**, tout étudiant pourra également changer de mention entre Droit et AES. Le changement de mention doit être indiqué à la scolarité et aux directions des études des mentions concernées lors de la première semaine de cours de janvier. **L'étudiant passera les épreuves du semestre 1 de session 1 dans sa première mention d'inscription.**

> si le semestre 1 est validé, la moyenne sera reprise pour le semestre 1 de la nouvelle mention et utilisée pour le calcul de la moyenne sur l'année.

> **si le semestre 1 n'est pas validé et que l'étudiant ne valide pas l'année par compensation**, il devra **repasser les épreuves de session 2 de la nouvelle mention** (et non de la mention initiale). En conséquence, l'étudiant devra s'assurer de passer toutes les épreuves de session 2 de la nouvelle mention.

Seules les reprises de moyenne des U.E. suivantes seront réalisées, si elles ont été validées en session 1.

Reprise de notes et de crédits ECTS

Intitulé UE ou matière Mention Droit	Intitulé UE ou matière Mention AES	Nombre de crédits repris si changement de la mention Droit vers la mention AES	Nombre de crédits repris si changement de la mention AES vers la mention Droit
UE Droit Constitutionnel	UE Droit Constitutionnel	3	8
Sociologie Générale	UE Sociologie	5	2
Introduction à la Gestion et à la Comptabilité	UE Gestion Quantitative Comptabilité Financière	3	2
UE Introduction au Droit	UE Introduction au Droit	4	8
Introduction à l'Economie	UE Introduction à l'Analyse Economique	4	2
UE Langue Vivante	UE Langue Vivante	2	2

6.2 – Entre les mentions AES et Économie-Gestion

La passerelle concerne les trois premiers semestres de Licence (S1, S2 et S3). En cas de changement de mention AES vers la mention Economie-Gestion, le changement ne peut se faire de droit qu’au sein du parcours général Economie-Management de la mention Economie-Gestion.

A la fin du semestre 2, si l’année de L1 est validée, tout étudiant inscrit en AES pourra poursuivre sa formation en L2 Economie-Gestion, parcours général Economie-Management, et réciproquement tout étudiant inscrit en Economie-Gestion pourra poursuivre sa formation en L2 AES. Ce changement de mention doit être indiqué à la scolarité et aux directions des études des mentions concernées avant la rentrée universitaire de septembre.

A la fin du premier et du troisième semestre, qu’il soit validé ou non, tout étudiant pourra également changer de mention entre Economie-Gestion et AES. Le changement de mention doit être indiqué à la scolarité et aux directions des études des mentions concernées lors de la première semaine de cours de janvier. **L’étudiant passera les épreuves du semestre correspondant (1 ou 3) de session 1 dans sa première mention d’inscription :**

- Si le semestre concerné (1 ou 3) est validé, la moyenne sera reprise pour le semestre de la nouvelle mention et utilisée pour le calcul de la moyenne sur l’année ;
- En revanche, si le semestre concerné n’est pas validé et que l’étudiant ne valide pas l’année (L1 ou L2) par compensation, **il devra repasser les épreuves de ce semestre en session 2 de la nouvelle mention (et non de la mention initiale)**. En conséquence, l’étudiant devra s’assurer de passer toutes les épreuves de session 2 de la nouvelle mention.

Seules les reprises suivantes de moyenne des UE seront réalisées, si elles ont été validées en session 1.

Reprises de notes et de crédits ECTS en cas de changement de mention au terme du S1:

Intitulé UE S1 mention Economie- Gestion	Intitulé UE S1 mention AES	Nombre de crédits repris si changement de la mention AES vers la mention Economie-Gestion	Nombre de crédits repris si changement de la mention Economie-Gestion vers la mention AES
UE Economie 1	UE Economie	4,5	4
UE Gestion 1	UE Gestion des organisations	3	2
UE Gestion 2	UE Gestion quantitative	4	3
UE Ouverture	UE Introduction au droit	3	4

UE Compétences linguistiques	UE Anglais	2	2
UE Méthodologie	UE Méthode du travail universitaire	2	3
UE Compétences numériques	UE Informatique	2	2
UE à choix (pour étudiant ne bénéficiant pas du dispositif Soutien)	UE optionnelle	2	2
UE Compétences linguistiques 2 (pour étudiant bénéficiant du dispositif Soutien)	UE optionnelle	2	2

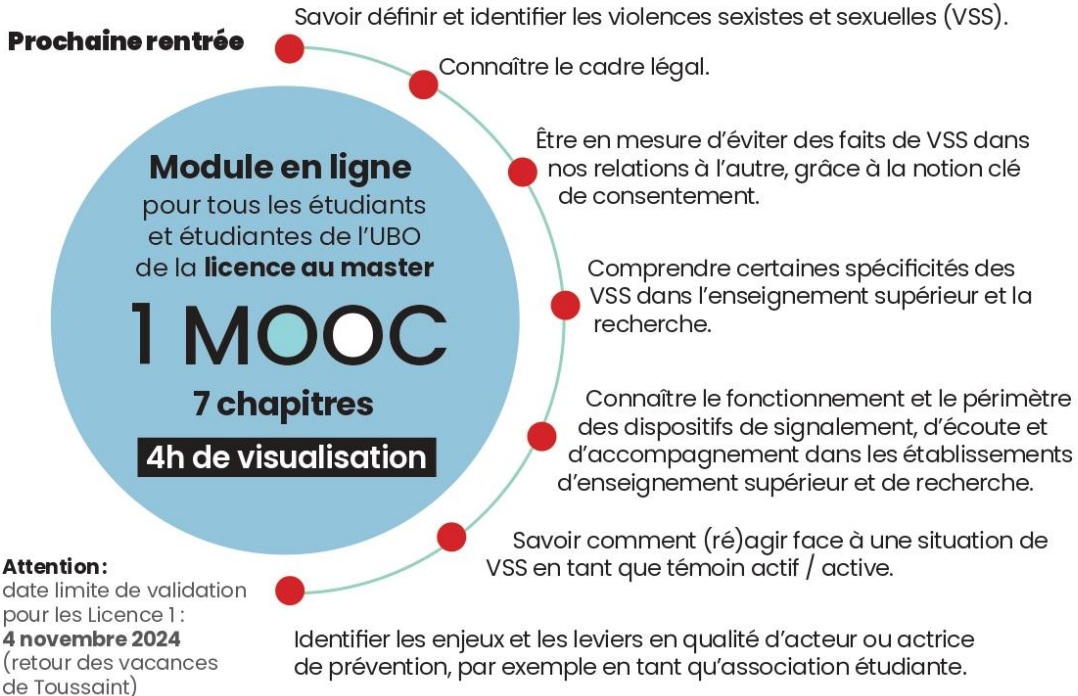
Reprises de notes et de crédits ECTS en cas de changement de mention au terme du S3 :

Intitulé UE S3 mention Economie-Gestion	Intitulé UE S3 mention AES	Nombre de crédits repris si changement de la mention AES vers la mention Economie-Gestion	Nombre de crédits repris si changement de la mention Economie-Gestion vers la mention AES
UE Gestion 1	UE Gestion quantitative	3	3
UE Compétences linguistiques	UE Anglais	2	2



Les universités ne sont pas à l'abri des phénomènes de violence. Il est possible qu'un jour, dans le cadre de vos études, vous soyez vous-même concerné-e. Les dernières enquêtes démontrent que les phénomènes de sexisme persistent sur les campus. Nous devons nous former et nous mobiliser, tous et toutes ensemble, pour empêcher que des personnes vivent ces formes de violences qui ne sont plus acceptables.

Sujet incontournable et aussi très délicat, son suivi doit être réalisé avec des pauses et au rythme de chaque étudiant ou étudiante.



Prenez soins de vous !

En cas de difficultés à suivre le cours, vous pouvez en toute confidentialité contacter la cellule VSS : prevention-harcelement-sexuel@univ-brest.fr

Document délivré à titre informatif, seul le dossier d'habilitation ou les décisions postérieures des conseils de l'UBO font foi.

12 rue de Kergoat - CS 93387 - 29238 BREST CEDEX 3

☎ 02.98.01.60.90 - Fax : 02.98.01.65.90

18 avenue de la Plage des Gueux - 29000 QUIMPER

☎ 02.90. 94. 48. 09 - Fax : 02.98.10.00.01

www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie

